



Compte rendu du IVe Congrès de l'Association Internationale de la Libre Pensée

**Londres
11 août 2014**



Conway Hall

**Pour la Séparation des Églises et de l'État !
Pour que justice soit rendue aux victimes des
Églises !
Pour la Libre Pensée !**

PROGRAMME

A Conway Hall, les libres penseurs du monde entier se sont réunis une nouvelle fois pour débattre et agir pour la Séparation des Eglises et de l'Etat, pour que justice soit rendue aux victimes des religions et contre le financement public des Eglises.

9H30 : Congrès de l'AILP

Sous la présidence d'Antonio Vergara (Chili), de Fernando Lozada (Argentine) et de David Silverman (USA) portes-paroles de l'AILP avec le concours de David Gozlan (France), prendront la parole :

Keith Porteous Wood, Directeur exécutif de la National Secular Society (NSS) de Grande-Bretagne et porte-parole de l'AILP, fera un exposé sur la lutte contre les crimes des Eglises et pour que justice soit rendue aux victimes.

Nina Sankari (Pologne), **Maria Montello** (Italie), **Francisco Delgado** (Espagne) et **Fernando Lozada** (Argentine), sont intervenus sur la situation dans leur pays respectif.

Christian Eyschen (France), porte-parole de l'AILP a présenté les conclusions et proposé une déclaration solennelle de l'AILP.

12H/14H : Réunion du Conseil International de l'AILP.

14H : Meeting international pour la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Ont pris la parole, sous la présidence conjointe de Jean-Sébastien Pierre (France), de Keith Porteous Wood (Grande-Bretagne), de Christian Eyschen (France) et de David Rand (Canada), portes-paroles de l'AILP :

- David Gozlan (France)
- Paul Wattiez (Belgique)
- Léo Igwé (Nigéria)
- Albert Riba (Espagne), porte-parole de l'AILP
- Gautier-Ernest Ngumbu (France)
- Constantin Ozon-Iancu (Roumanie)
- David Silverman (USA), porte-parole de l'AILP
- Lecture du message de Soja Eggerickx, Présidente de l'IHEU
- Francisco Delgado (Espagne)
- Elbio Laxalte (Uruguay), porte-parole de l'AILP
- Antonio Vergara (Chili)
- David Rand (Canada), porte-parole de l'AILP
- Monica (Chili)
- Babu Gogineni (Inde)
- Jean-Sébastien Pierre (France), Président FNLP
- David Gozlan (France)

Messages lus :

- Georges Saad (Liban)
- Max et Meg Wallace (Nouvelle Zélande)
- Alfredo Nortega (Pérou)
- Mario Benitez Reyes (Paraguay)
- Alejandro Fernandez (Chili)

Session du lundi matin

Congrès de l'AILP

Keith Porteous Wood

(Directeur exécutif de la NSS et porte-parole de l'AILP, Grande-Bretagne)

p. 4

Nina Sankari

(Vice-présidente de la Coalition Athée, Pologne)

p.11

Maria Mantello

(Présidente de l'Association Nationale LP « Giordano Bruno », Italie)

p.16

Fernando Lozada

(Porte-parole de l'AILP, Argentine)

p.20

Francisco Delgado

(Espagne)

p.27

Christian Eyschen

(Vice-président de la FNLP, Porte-parole de l'AILP, France)

p.33

Intervention de Keith Porteous Wood



Il me faudrait plus de temps que ce que nous avons aujourd'hui pour dresser l'inventaire de toutes les agressions sexuelles commises par des prêtres connus à ce jour. Les faits sont à la disposition de tous, de sources publiques. Et plutôt que d'exposer tout le travail que nous

avons accompli dans ce domaine au cours des dix dernières années, je vais me concentrer sur quelques analyses et conclusions – et plus important encore, sur ce que nous pouvons faire tous ensemble dans le futur.

Il faut d'abord se mettre d'accord sur les termes utilisés. Je vais utiliser le terme d' « *agressions sexuelles sur des enfants* » tout au long de mon exposé parce que c'est l'expression consacrée, mais c'est un peu court. Il faudrait plutôt dire "*viol d'enfants et autres violences à l'encontre de mineurs, incluant aussi bien des violences psychologiques et physiques que sexuelles*".

Pourquoi nous concentrons-nous sur les institutions catholiques ?

Sans aucun doute, la majorité des cas d'agressions sexuelles sur des enfants se passent au sein des familles ou des cercles plus larges d'amis et la plupart des autres cas au sein d'institutions, en particulier celles dans lesquelles les enfants sont coupés de leurs parents.

Il apparaît clairement, en particulier au Royaume-Uni, que dans le passé, des célébrités et politiciens ont utilisé leur pouvoir pour s'assurer l'accès à des mineurs, abuser d'eux et échapper à la justice. Parfois, ce genre d'agression s'est passé au sein d'institutions, comme la BBC ou dans les hôpitaux ou les écoles. Ceci nous interpelle sur un autre aspect de ces agressions, à savoir

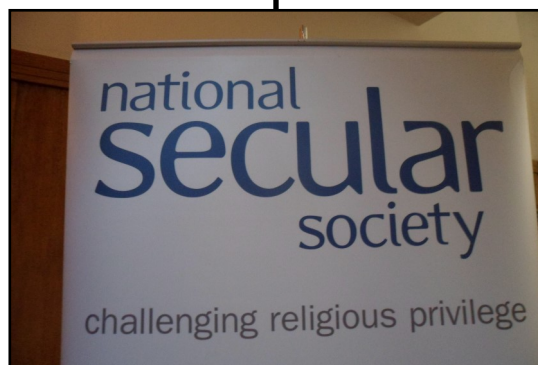
l'abus de pouvoir. Et si l'on revient quelques dizaines d'années en arrière, nul n'était plus puissant dans les paroisses que le prêtre, ou dans les écoles, l'enseignant. Ce pouvoir leur permettait de faire ce qu'ils voulaient, sans problème, avec la certitude que la moindre accusation à leur égard serait toujours écartée.

Les institutions ont eu particulièrement tendance à pratiquer ces agressions parce que leurs pensionnaires étaient, pour la plupart, complètement coupés de la société et sous la coupe du personnel. Nous mettons l'accent sur les agressions commises par des prêtres, en particulier dans les institutions, pour des raisons de respect de la laïcité et en particulier sur le pouvoir considérable du personnel de tels établissements, au moins dans le passé. Il y avait là un plus grand nombre d'opportunités pour les membres du clergé d'agresser des mineurs en exerçant leurs charges, et les institutions religieuses ont bien trop souvent échappé à la justice civile, contrairement à leurs homologues civils.

La plupart, si ce n'est la totalité des religions, ont perpétré des agressions sexuelles sur des enfants et ceux-ci ont été quasi systématiquement camouflés. J'ai été alerté sur de telles pratiques pour ce qui concerne les Juifs, les Musulmans, les Anglicans.

Alors pourquoi mettons-nous davantage l'accent sur l'Eglise catholique ? Est-ce une forme voilée

d'anti-catholicisme ? Bien sûr que non. L'ampleur des agressions sexuelles découvertes au sein de l'Eglise catholique au cours des récentes décennies est largement supérieure à celles pratiquées par toutes les autres religions confondues. Il n'est pas crédible de dire que ces révélations sont dues à un anti-catholicisme, ni de dire que des agressions à une même échelle ont été pratiquées par les autres religions



sans que cela soit connu.

Qu'y a-t-il derrière ce problème ?

Ce n'est pas un problème nouveau. Il existe depuis plus d'un millier d'années et il est apparu probablement dès les premiers jours de l'Eglise catholique. Nous n'avons pas le temps de rentrer dans le détail de toutes les causes de ce problème, mais je voudrais résumer celles qui me paraissent les principales. Dans beaucoup de pays où l'Eglise catholique tient une place prédominante, il y avait une obligation de se marier, la seule exception à cela était pour ceux qui choisissaient la vie religieuse ; eux se voyaient interdire le mariage. Ceux qui étaient incapables de se marier, peut-être parce qu'ils n'étaient pas hétérosexuels ou ne pouvaient pas avoir de relations avec des adultes du sexe opposé, pouvaient échapper à la mise à l'index en choisissant la vie religieuse en tant que prêtre, nonne ou autre.

Faire ce choix ne dissipait pas bien sûr la frustration sexuelle de ces personnes ni même celle de leurs collègues hétérosexuels.

Ils étaient tous cloîtrés dans une institution, à l'écart des regards du public et en leur « fournissant » des enfants, on leur donnait ainsi la possibilité d'avoir un rôle dominant. Très souvent cela a conduit à l'agression sexuelle des enfants. Ces agressions devinrent endémiques, et les auteurs de ces actes étaient trop nombreux pour que la hiérarchie les chasse, même si elle l'avait voulu. Les responsables au plus niveau de ces structures réalisèrent que la seule stratégie de survie pour eux-mêmes et pour les institutions était de taire et de dénier toute accusation et de s'assurer que celles-ci ne parviennent pas aux autorités civiles. Lorsque le scandale devint public et que des officiers de protection de l'enfance furent nommés, ils ont essayé au maximum d'en faire partie.

Quiconque chercherait quelles sont les situations où on a le plus de chance d'avoir un maximum d'agressions - physiques, psychologiques ou sexuelles sur des en-

fants - aurait beaucoup de mal à trouver mieux que le modèle des institutions catholiques.

Dans quels pays n'y a-t-il aucune agression et dans quel pays avons-nous la pire situation et pourquoi ?

Je souhaiterais examiner brièvement les variations de fréquence des cas connus d'agressions sur des enfants dans différents pays. Pourquoi l'Irlande est-elle, pour autant que nous le sachions, le pays où le nombre de ces cas est le plus élevé ? C'est surprenant à double titre, étant donné la réputation de l'Irlande pour son sens de l'humour et de l'hospitalité. La clé est peut-être dans le fait que l'Irlande avait une tradition (mais beaucoup moins maintenant) profondément religieuse. Je pense que cette ferveur « autorisait » les religieux à faire ce qu'ils voulaient, dans la mesure où ils le pouvaient sans aucun risque de contestation. Dans les rares cas où une plainte était déposée contre un acte de malveillance commis par l'Eglise, la police contactait systématiquement l'évêque. Ce dernier faisait sans doute quelques commentaires rassurants et les problèmes continuaient.



Il y a 100 ans, les Irlandais firent sécession avec le Royaume-Uni et l'establishment britannique laissait le pouvoir vacant. Celui-ci fut alors assumé - opportunément - par l'Eglise. Le gouvernement de la nouvelle République était presque entièrement constitué de catholiques et je soupçonne que beaucoup étaient plus loyaux envers leur Eglise qu'envers leur Etat. L'Eglise catholique était de fait un département de l'Etat, ou était-ce l'inverse ? Quoi qu'il en soit il n'y avait pas de séparation entre l'Eglise et l'Etat.

En d'autres termes, la cause principale des problèmes en Irlande est l'absence de séparation. Et ceci s'applique, peut-être pas au même point, à d'autres pays. L'habileté du Vatican, qui consiste à faire en sorte que toutes les accusations soient envoyées à son propre « état souverain », hors d'atteinte des autorités civiles laïques, constitue à la fois l'antithèse de la laïcité et une

autre cause de l'absence de poursuites contre tous les coupables de ces agressions.

Dans beaucoup de pays, un nombre significatif de cas d'agressions sexuelles par le clergé a été rapporté et

on en découvre régulièrement de nouvelles. L'absence de rapport ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème. Souvent il existe une conspiration du silence jusqu'à ce que des personnes courageuses parlent ou qu'un document jusqu'alors enfoui ne parvienne à la lumière. Cela encourage alors souvent d'autres à aller de l'avant.

J'ai été très étonné d'entendre le représentant du Saint-Siège aux Nations Unies, l'archevêque Silvano Tomasi, déclarer en janvier dernier devant le Comité des Droits de l'Enfant : *"Dans les pays occidentaux, il y a pénurie de prêtres et c'est là qu'il y a le plus d'agressions."*

Peut-être voulait-il que nous en concluions que les prêtres agresseurs n'avaient pas été poursuivis en Occident en raison de leur pénurie mais que cela ne s'appliquait pas au reste du monde ? Quoi qu'il en soit, le Vatican a soutenu pendant des décennies que le problème était spécifique à une partie du monde déterminée – stratégie cynique pour minimiser la gravité des faits. Au fur et à mesure que les révélations ont surgi, cette partie du monde s'est progressivement élargie, et je suis convaincu que le phénomène est mondial.

Une explication plus crédible du fait qu'il y ait concentration des cas dans les pays occidentaux réside peut être dans le fait que dans ces pays la presse est moins réglementée et qu'il est plus difficile d'y étouffer les scandales. Et moins les coupables ont de chance d'être attrapés et traduits en justice, plus il y a de probabilité d'agressions.

De plus, il est généralement admis que des coupables



des pays occidentaux ont été envoyés dans les pays en voie de développement, loin des regards indiscrets de la presse, mais il semble peu probable que la grande majorité d'entre eux n'ait pas continué leurs « activités » néfastes.

Pour ma part, je pense que, de plus en plus, nous entendrons parler, à des niveaux inquiétants, de cas de prêtres partis des pays occidentaux, ayant poursuivi leurs actes criminels. Et c'est ce qui a commencé à se produire en Amérique du Sud.

La nature des agressions et leurs effets

Et nous ne devons pas ignorer les agressions qui ne sont pas d'ordre sexuel ; comme la cruauté physique, apparemment souvent sadique, perpétrée en particulier par les Christian Brothers et quelques nonnes et qui étaient la norme dans ces institutions. Le principal effet sur les quelques victimes avec qui j'ai eu l'occasion d'en parler, a été de les pousser à quitter l'Eglise.

Quelques-unes de ces victimes d'agressions sexuelles s'en tirent en effaçant cela de leur mémoire. Une des femmes que je connais a refoulé cela pendant près de 40 ans, n'en ayant même pas parlé à son mari. Mais pour beaucoup, si ce n'est la majorité, les agressions prolongées ont eu des effets sur leur personnalités, les empêchant de faire confiance à quiconque ou d'établir des relations humaines, les poussant au repli et à la dépression. Dans un nombre de cas significatifs, cela les a poussés vers la drogue ou l'alcool, détruisant leur vie et celle de leur entourage, entraînant parfois des blessures, voire même la mort.

L'un des avocats des victimes m'a dit aux Nations Unies qu'un nombre significatif de ses clients avait fait des tentatives de suicide, parfois avec succès. De telles pathologies et tragédies dévastent la vie de familles

entières ainsi que celle des amis proches, avec y compris des conséquences entachant la réputation des générations futures – avec par exemple des conséquences financières ou des ruptures familiales.

Le Pape s'est excusé récemment sur ces problèmes. Mais sous le règne de ce pape, même si c'est un petit peu moins que sous celui de son prédécesseur, les avocats m'ont expliqué que l'Eglise continue de résister à toutes les demandes de compensation et de divulgation de l'identité ou de poursuites à l'encontre des agresseurs.

Le travail effectué à ce jour

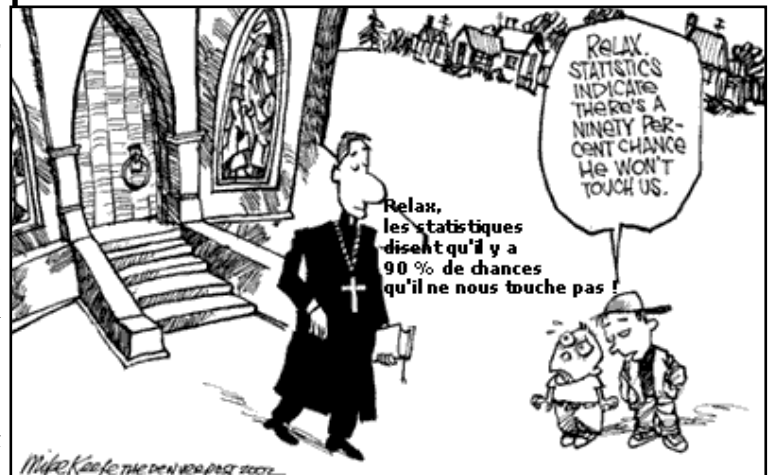
Mon investissement sur ces questions a commencé lorsque je suis allé à Boston, Massachusetts – le plus grand diocèse catholique des Etats-Unis, au moment où les révélations concernant l'archevêque de Boston remontaient à la surface. C'était le cardinal Law et il était accusé d'avoir couvert, à une très large échelle, les agressions sexuelles. C'était le résultat du travail d'un journaliste d'investigation qui avait des soupçons et qui ne voulait pas laisser passer cela, ce qui est tout à son honneur.

Depuis longtemps, Law avait été appelé à témoigner devant la Cour et s'enfonçait de plus en plus profondément quant à la véracité de ses propos ou de ses témoignages et il y avait des demandes en faveur de sa démission. Le pape de l'époque, Jean Paul II, intervint alors désespérément en public pour rejeter ces demandes, mais les fidèles catholiques de Boston n'en tinrent pas compte et Law fut obligé de démissionner. Il s'enfuit alors au Vatican, en fait pour échapper à la justice, puisque les agents de sûreté de l'Etat étaient en route pour ses appartements au moment où il a pris la fuite. Et des sommes très importantes ont été payées en compensation. A-t-il été fustigé publiquement par l'Eglise ? défroqué ? ou même déchu de son titre ? Bien au contraire, il reçut une promotion puisqu'on lui offrit de prendre la tête d'une prestigieuse basilique à Rome, il resta membre du Conseil pontifical de la Famille et a même officié lors des funérailles papales. Tout cela a déclenché le signal d'alarme et j'ai découvert que le Vatican, sous son appellation diplomatique de Saint-Siège, est signataire de la Conven-

tion des Nations Unies pour les Droits de l'enfant. Motivé par l'excellent travail réalisé par Catholics for Choice à Washington, j'ai vérifié le nombre d'articles de la Convention qui étaient violés par le Saint-Siège, et il y en avait beaucoup.

Nous avons à plusieurs reprises soulevé la question de ces violations lors des sessions plénières du Conseil des Droits de l'Enfant des Nations Unies, grâce à l'IHEU, ce pendant une période de trois ans. L'une de ces violations était indiscutable : l'absence de rapport quinquennal fourni par le Saint Siège ; il manquait quelque chose comme 10 années. Ils en déposèrent finalement un, je pense pour répondre à la pression exercée, et le Comité des Droits de l'Enfants a examiné ce rapport, comme il le fait pour chaque Etat membre.

Néanmoins, le rapport du Saint-Siège était très bref et comportait peu de détails sur les abus sexuels. Il avait été préparé à l'époque où Benoit XVI était encore en fonction, alors ce n'était sans doute pas une surprise. A la suite de ce rapport, les demandes du Comité à l'égard du Vatican ont été totalement ignorées, même après l'accession de François à la Papauté.



Nous avons répondu à l'invitation du Comité et sommes allés exposer nos préoccupations. Nous avons rencontré les représentants des victimes d'agressions lors d'une réunion privée du Comité au cours de laquelle nous avons été contre-interrogés quant à nos propositions. Environ six mois plus tard, en janvier de cette année, les représentants du Saint-Siège ont été eux aussi contre-interrogés en public. Ils cédaient encore peu de terrain, ignorant ou évitant beaucoup de questions et de demandes émanant du

Comité. Le Comité a ensuite publié ses conclusions, qui étaient très critiques. Celles-ci ont fait l'objet d'une publicité spectaculaire et sans précédent à travers le monde. Le Vatican a publié des communiqués de presse aussi bien après les auditions qu'après la publication des conclusions, tournant en dérision le Comité de façon impertinente et sous-estimant de manière honteuse ses critiques. Et ceci malgré le fait que ses tentatives de désinformation furent complètement balayées par une couverture médiatique négative à travers le monde entier.

Certains cas d'' sur des enfants rentraient aussi dans le cadre de ce que la Convention des Nations Unies définit comme « torture ». Coïncidence, le comité des Nations Unies contre la Torture établit son rapport quelques mois plus tard et parvint aux mêmes conclusions. Il a largement échappé à la censure du Vatican en rédigeant leurs critiques avec des termes beaucoup plus diplomatiques.

Le plus choquant de tout cela, c'est que le Vatican a refusé d'accepter sa responsabilité sous quelque Convention que ce soit, pour les activités de l'Eglise à travers le monde, essayant de prétendre de manière grotesque qu'il s'agissait d'une organisation totalement distincte sur laquelle il n'exerçait aucun contrôle. Les représentants du Vatican refusèrent les demandes répétées du Comité d'avoir accès aux bases de données contenant les accusations d'agressions par des cléricaux, qui sont soigneusement centralisées au Vatican sur ordre du Pape. Ce refus en lui-même était une violation de chacune des Conventions.

L'attitude des Papes

Le Pape François est en train de tenter d'éradiquer les affaires de blanchiment d'argent de la banque du Vatican et a tenu un discours courageux en juillet contre la mafia, malgré les liens étroits qu'ils entretiennent ou qu'ils entretenaient.

La grande question est de savoir si le nouveau et souriant pape François veut lancer des procédures à l'encontre de ceux qui ont commis des agressions et même

de savoir s'il en a la possibilité ?

Une autre explication consiste à dire qu'il y a tellement à perdre à être transparent sur le passé qu'il ne pense pas que ce soit possible, ou que ses collègues ne l'autoriseront jamais à faire cela.

Il a désigné une commission pour examiner les cas d'agressions sexuelles mais il n'a aucune autorité. Pourquoi a-t-il besoin de prendre des avis alors que le Comité des Nations Unies lui a donné les principales étapes à suivre, ce qui relève du bon sens ? Mon premier réflexe est d'écarter cela et d'y voir un exercice de relations publiques et/ou une tentative de restreindre toute investigation future qui pourrait être effectuée en interne derrière des portes closes.

Les premiers signes ne sont pas prometteurs mais il est trop tôt pour en être sûrs.

Conclusions : ce que nous devons faire

Je voudrais terminer sur une note positive.

Je pense que l'ampleur des agressions dans les institutions a baissé par rapport à ce qu'elle était dans le passé. En Occident et dans la plupart des pays au monde, les autorités officielles n'apprécient plus beaucoup ce pouvoir absolu, et les enfants ont été davantage sensibilisés au problème des agressions sexuelles et je pense donc qu'ils sont plus confiants et plus à même d'en faire part.

Les attitudes ont changé de manière dramatique au cours de ces dernières décennies. Un homme trouvant un enfant perdu dans un centre commercial hésiterait maintenant à reconforter l'enfant et à le prendre par la main pour chercher de l'aide. Les enfants aussi sont beaucoup plus expérimentés, ils savent où ils peuvent aller pour faire part de leurs préoccupations et être écoutés, et ils peuvent également faire tout cela grâce à leur téléphone mobile, quelque soit l'endroit où ils sont. Et les auteurs potentiels de ces violences réalisent

qu'ils courent plus de risques. De la même manière, les institutions mesurent les répercussions financières et sur le plan de leur réputation que peut avoir le fait de couvrir et de permettre de tels abus.

Il y a quelque chose d'encore plus important que d'obtenir justice pour les agressions passées, c'est de faire tout ce qui est possible pour que cela ne se reproduise pas dans le futur.

Nous devons encourager nos propres pays et la communauté internationale à faire pression sur le Vatican et sur l'Église catholique à travers le monde pour rapporter aux autorités civiles locales toute suspicion d'agression sexuelle sur des enfants et aussi exiger que les bases de données du Vatican soient rendues publiques.

Tous les cinq ans, le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies examine le rapport d'un pays. Les groupes de survivants de ces agressions devraient être encouragés à déposer des plaintes auprès du Comité en ce qui concerne les problèmes d'agression dans ce pays.

Et il y a quelque chose que nous pouvons tous accomplir dans notre propre pays et cela n'a rien à voir avec les Nations Unies ou spécifiquement avec l'Église catholique. Je pense que la mesure la plus simple et la plus efficace est de faire adopter des lois à travers le monde définissant comme un crime le fait de ne pas divulguer aux autorités civiles des soupçons raisonnables ou des preuves pertinentes d'agressions sur des enfants ; la destruction ou la non divulgation de ces dernières devraient constituer également un crime.

Peu de pays au monde ont adopté un système de notification obligatoire. Cela permet au Vatican de dire que l'Église doit suivre les lois locales en vigueur, sachant que dans la plupart des cas, le fait de ne pas rendre compte de ces problèmes n'est pas contraire à la loi.

Les Nations Unies ont fait pression sur l'Irlande pour qu'elle introduise une telle législation. Comme prévu, cette dernière a décliné cette demande.



Enfin, les Nations Unies l'ont emporté et la loi a été introduite, mais sans pénalités significatives en cas de non respect. C'est encore une façon subtile de rappeler le pouvoir continu de l'Église en Irlande et sa place importante dans l'État. Mais c'est aussi un rappel pour nous, à savoir que les lois sur l'obligation de rapporter ces faits doivent inclure de sévères pénalités en cas de non respect.

Mais le climat est en train de changer, ici au Royaume-Uni. Nous sommes en train d'examiner tout cela. Il y a moins de deux ans, j'ai appris d'une source autorisée que des fonctionnaires haut placés ont écarté l'obligation de rapport de tels faits en toutes circonstances. Ils ne donneront jamais officiellement la raison, mais il est clair qu'ils pensaient qu'une telle loi allait aboutir à submerger les cours de justice et les services sociaux pour enfants. C'est une justification épouvantable. Plus les cours et les services sociaux seront submergés, plus le problème sera important et plus le besoin d'un tel rapport se fera sentir. De manière honteuse, les éléments de preuve apparaissent concernant des actes de pédophilie pratiqués par des membres du Parlement, du système judiciaire et du gouvernement, qui permettraient de lancer une enquête de manière formelle. Il apparaît maintenant que les premiers refus d'approbation du rapport obligatoire ont été émis par des officiels inquiets du fait qu'une telle loi pouvait les impliquer eux-mêmes.

Une des conséquences positives, après une série de scandales pédophiles concernant des personnages haut placés, est que le Premier ministre lui-même se prépare à soutenir l'introduction du rapport obligatoire.

Il y a un argument respectable contre l'obligation de rapporter. C'est le fait qu'un enfant serait dissuadé de le faire par peur que l'auteur des faits, qui pourrait être un parent, un professeur, aille en prison. Et ce serait tragique. Ma seule défense est de dire que l'obligation de rapporter réduirait considérablement, à mon avis, le taux d'agressions sur les enfants. Ce de manière directe pour les agressions de proximité, qui prendraient fin, et de manière indirecte parce que les coupables de ces agressions sauraient qu'il est quasiment impossible de pratiquer des agressions répétées sans que cela éveille les soupçons.

Nous devons nous assurer que la loi soit aussi efficace que possible. Il est généralement admis que cela sera irréaliste et inapproprié d'appliquer cette loi à tout le monde. Le plus difficile est de définir à qui la loi doit s'appliquer et dans quelles circonstances. Evidemment elle devra s'appliquer à ceux qui sont dans les institutions, les hôpitaux et en contact professionnel avec des enfants. Mais cela pourrait aussi être plus large : il y a des preuves évidentes de célébrités ayant agressé des mineurs à la BBC, ce qui aurait été impossible sans éveiller les soupçons parmi le personnel, aucun n'a rapporté cela, sans doute par peur des représailles ou par crainte de perdre leur travail. L'obligation de rapporter augmentera la probabilité de tels rapports et limitera les abus eux-mêmes.

Alors je conclurai en vous demandant de faire tout ce que vous pourrez dans vos pays respectifs pour attirer l'attention sur cela et pour que de telles lois soient adoptées.

Pologne: 25 ans à l'ombre de l'Église.

En défense de la démocratie contre l'autoritarisme religieux



C h e r s
A m i s
L i b r e s
P e n s e u r s
et Libres Pen-
seuses,

Le Juin dernier les polonais ont célébré le 25e anniversaire des pre-

mières élections libres en Pologne en 1989. Dans la grande fête nationale ont pris part les hauts représentants de 50 pays, dont le président américain Barack Obama. Le Sénat polonais a tenu une séance solennelle consacrée à la victoire de la démocratie sur le totalitarisme en Pologne et dans cette région de l'Europe. Les mots «liberté» et «démocratie» ont été déclinés à l'infini. Pourtant, on peut constater avec de plus en plus d'amertume que les changements qui se sont produits au cours du dernier quart de siècle, ont eu pour résultat non seulement ou plutôt non pas tellement la liberté et la démocratie si désirées. En 25 ans la Pologne a échangé un régime non-démocratique pour un autre; un athéisme d'état pour un état confessionnel. Pourquoi? Comment cela s'est-il produit? Le parcours de la Pologne est-il isolé et unique? Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience polonaise? J'aimerais partager avec vous mon analyse sur ce sujet. Dans mon intervention, je voudrais présenter le parcours de la Pologne de l'athéisme d'état avec l'Église dominée jusqu'à la Pologne confessionnelle actuelle avec l'Église dominante, en montrant les facteurs, acteurs, leurs tactiques et méthodes qui ont permis d'effectuer ce changement, ainsi que les stratégies de la résistance contre l'autoritarisme religieux. Les attaques récentes de l'Église et de ses alliés politiques constituent un danger mortel pour la démocratie. C'est le sort de la démocratie qui est en

jeu actuellement en Pologne et tout fait penser que les autres pays de l'Europe courent le même danger.

La célèbre transition démocratique en Pologne fut accompagnée de l'appropriation systématique du pouvoir par l'Église catholique grâce à son alliance à la droite conservatrice. Depuis 1989, nous assistons à un processus de la de-laïcisation continue du droit polonais et de la cléricisation rampantes dans tous les domaines de la vie en Pologne. Je me permets de rappeler brièvement les étapes de ce processus. La laïcité à la française n'a jamais vraiment existé en Pologne. L'instauration du mariage civil et du divorce est arrivé en Pologne en 1945 avec le système dit communiste, la séparation de l'Église et de l'État fut déclarée par la Constitution polonaise de 1952. La laïcisation socialiste basée sur la philosophie matérialiste ne se limitait pas à l'élimination de la religion et des institutions religieuses de la vie publique mais aussi de la vie sociale. L'Église étant considérée comme l'ennemi du système, ses biens ont été nationalisés. C'était une séparation des Eglises et de l'Etat à sens unique, pratiquée sous contrôle de l'Etat.

Après la chute du régime dit communiste les rapports entre les Eglises et l'Etat ont été inversés. La notion de laïcité associée au régime vaincu devient un symbole du mal. La droite alliée de l'Église répand deux stéréotypes opposés: athée=communiste=traître à la Patrie et Polonais=bon catholique. L'Église catholique présenta une facture lourde pour son rôle indéniable dans la chute du ledit régime communiste : le changement des lois "confessionnelles" (1989), le Concordat (1993) et la nouvelle Constitution (1997), la loi anti-avortement (1993), marquent les étapes de la de-laïcisation de la Pologne par les lois. L'Épiscopat polonais s'oppose à ce que les principes de séparation de l'Église et de l'État, de la laïcité ou neutralité de l'État soient inscrits dans la Constitution, c'est le principe de l'autonomie et de l'indépendance réciproque (Art. 25) qui les remplace. Ce même article formule le principe du caractère «impartial» de l'Etat envers les convictions religieuses ou philosophiques des citoyens, l'Etat garantissant la liberté d'expression dans la vie publique. Mais cette formule curieuse (L'Etat est impartial, donc n'est fait

pas partie dans le cas du conflit de convictions confessionnelles ou d'opinions) ne protège pas l'État contre l'ingérence de la part de l'Église omniprésente et omnipotente. Cette formule permet de situer l'État non seulement comme étant en dehors du conflit mais aussi comme n'étant pas concerné par le problème que les parties du conflit devraient régler entre elles (c'est ce que l'Épiscopat polonais a déclaré récemment). L'État polonais finance largement les activités religieuses des Églises, surtout celles de l'Église catholique. Il est difficile d'obtenir les chiffres exacts; selon dernières estimations le total du transfert de l'argent public à l'Église peut aller jusqu'à 25 milliards de zloty (6,25 milliards euro) par an. Cette somme inclut les subventions directes et indirectes (exonérations des taxes, impôts etc.), donations des entreprises publiques, subventions européennes etc. L'État salarie les aumôniers des écoles, de de l'armée, de la police, des pompiers et d'autres services "en uniforme", aumôniers qui ont, par ailleurs, le statut de fonctionnaires de l'État. Contrairement à la loi du 1989 sur les garanties des libertés de conscience et de confession, toujours en vigueur, l'État finance totalement de nombreuses universités et académies catholiques ou théologiques privées et des facultés théologiques (ex-facultés religieuses privées) des universités publiques. La loi du 7.9.1991 sur l'éducation introduit la catéchèse et le respect des valeurs chrétiennes comme une directive fondamentale du système d'éducation à l'école publique. La loi du 29.12.1992 sur la radio et la télévision oblige les diffuseurs, aussi bien publics que privés, à respecter les valeurs chrétiennes. La loi du 24.7.1998 sur le Code Familial et de Protection de l'enfant et le Code Civil accorde aux ministres de 11 cultes la fonction de l'officier de l'état civil dans le cadre de mariage confessionnel. L'article 196 sur la Projection des sentiments religieux est introduit au Code Pénal du 1997. La Commission des biens de l'Église a travaillé pour restituer à l'Église les biens nationalisés après la 2eme guerre mondiale. La restitution de ces biens d'une énorme valeur ne passait pas par les procédures juridiques i fiscales ordinaires mettant l'Église catholique au-dessus de la loi en Pologne. L'Église a réclamé et obtenu la restitution non seulement des

biens nationalisés sous le régime dit communiste mais aussi ceux qui ont été perdus aux temps du partage de la Pologne. L'Église catholique est actuellement le plus grand propriétaire foncier en Pologne. L'Église s'engage directement dans la vie politique du pays de plusieurs façons: en incitant à voter pour les candidats appuyés par l'Église, en "censurant" les projets des certains lois ou en s'opposant carrément aux autres etc. L'alliance du trône et de l'autel est un fait: Grazyna Gesicka, ministre au cabinet de Jaroslaw Kaczynski est allée jusqu'à considérer l'Église catholique comme "une des plus importantes institutions d'Etat." L'arrivée au pouvoir de la Plateforme civique de Donald Tusk n'a pas changé grand-chose: le gouvernement a fait des concessions à l'Église sur toutes les questions controversées comme la fécondation in vitro, la religion dans l'enseignement public.

L'Église impose sa morale et ses opinions négatives sur la contraception, l'éducation sexuelle, le divorce, l'euthanasie, les droits des personnes LGBTQ, la Charte des droits fondamentaux, in vitro etc. Sous son influence la Pologne est "crucifiée". La croix est partout dans l'espace public: au Parlement (la "Croix Parlementaire"), dans les écoles et hôpitaux publics, les casernes, les bureaux des postes, les aéroports, les magasins. Les signes ou symboles religieux d'autres confessions sont absents. On bénit tout: écoles, hôpitaux, prisons, stades, jardins publics, autoroutes, chemins de fer, drapeaux de l'armée, cartables des élèves. Aucune cérémonie officielle ne peut se passer des représentants de la hiérarchie cléricale et de prières, jusqu'à l'ouverture d'un institut de recherche ou les chercheurs font la prière commune (une fois l'institut béni) dans l'intention des succès scientifiques. Les enfants de 3 ans à l'école maternelle et les étudiants à la faculté prient; les soldats et les policiers marchent en ordre serré à la messe, les députés prient au Parlement pour la pluie.

La religion accompagne le citoyen de la conception jusqu'à la mort. La catéchèse commence à 3 ans à l'école maternelle. Elle n'est pas obligatoire, mais gare aux rares enfants dont les parents s'obstinent à ne pas les catéchiser: ils seront mis à la porte de leur classe et resteront seuls, assis sur un banc dans le cou-



Keith Porteus Wood et Nina Sankari

loir. La même chose pour les enfants des écoles primaires et secondaires. Des leçons d'éthique devraient être organisées pour eux mais faute d'argent et de bonne volonté c'est le cas seulement de quelques centaines d'écoles en Pologne. La note de religion est comptée dans la moyenne, donc ceux qui ne suivent pas les cours de catéchèse sont discriminés. A l'hôpital public, un malade en reprenant conscience, peut retrouver en même temps une croix qui pend à son cou, accrochée par une bonne sœur, la présence des prêtres qui ont l'accès aux dossiers des malades est très forte. Le programme de la télé publique est truffé d'émissions catholiques, sans parler des média privés catholiques en Pologne. Les exorcistes ont un accès aux écoles et des séances d'exorcismes sont organisées au Stade National de Varsovie.



Il est vite apparu aussi que ladite transformation démocratique se ferait au détriment des femmes, les privant de leurs droits et aspirations. Les droits reproductifs et sexuels des femmes sont devenus le butin de guerre de l'Église et de son associé – la droite conservatrice. Pour les libéraux et la gauche, ce n'était pas un prix trop élevé à payer en échange du soutien de l'Église dans d'autres domaines, par exemple, pour son consentement à l'adhésion du pays à l'Union européenne. Et il y eut de nombreux gestes: le premier ministre Oleksy (1995–1996) inlassablement agenouillé en toutes occasions ou le président Kwasniewski (1995–2005) qui se promenait avec Jean-Paul II en «papamobile». Les Polonaises ont payé avec leur santé et leur vie le coût du changement. La loi anti-avortement fut votée en 1993, contrairement à l'avis de l'opinion publique et en violation des principes fondamentaux de la démocratie. Une initiative de citoyens et citoyennes ayant rassemblé 1,5 million de signatures demandant un référendum sur la question, a tout sim-

plement été négligé. La restriction de l'accès à l'avortement avait commencé, étape par étape, avant même l'introduction de la loi de 1993. Cela s'est fait avec l'appui des médecins, qui, comme entre les deux guerres, ont fait jouer la clause de conscience. Une brochure réalisée par la Fédération des Femmes et du Planning Familial intitulée « Les femmes en enfer. Histoires de femmes polonaises d'aujourd'hui » décrit des cas qui donnent la chair de poule. Citons le cas d'Agata Lamczak morte de septicémie parce que les médecins lui ont refusé une thérapie qui aurait pu être nocive pour le fœtus. Une description de la scène dans laquelle la mère et le compagnon d'Agata demandent aux médecins d'intervenir, rappelle des scènes de la littérature ou de films parlant de la réalité d'un autre siècle quand les médecins demandaient au futur père quelle vie il fallait sauver: celle de la mère ou celle de l'enfant. Une autre Agata, une adolescente de 14 ans, tombée enceinte, s'est vue refuser le droit à l'avortement, pourtant légal dans son cas et a pu finalement avorter dans un hôpital anonyme le dernier jour du délai légal grâce à l'intervention directe de la Ministre de santé. La protection de la vie à naître à n'importe quel prix, y compris au coût de la vie des femmes est devenue le symbole du pouvoir de l'Église et de ses alliés politiques. Heureusement, certains cas connus, comme celui d'Alicja Tysiac (refus de l'avortement pour des raisons médicales) ou de Barbara Wojnarowska (refus d'examen prénatal alors qu'elle avait déjà des enfants avec des malformations génétiques) ont trouvé une réponse à Strasbourg devant la cour européenne des droits de l'homme où ces femmes ont gagné leur procès contre l'Etat polonais. Un documentaire réalisé par deux cinéastes féministes, Claudia Snochowska-Gonzalez et Anę Zdrojewska «l'Etat clandestin des femmes» montre quels risques physiques et psychiques, outre l'humiliation, courent les femmes obligées à se faire avorter clandestinement. Le tourisme abortif, accessible aux femmes aisées, est un fait bien connu mais la violence systémique contre les femmes continue. En 2000, la première manifestation du 8 mars après la chute du communisme avait pour slogan «La démocratie sans les femmes c'est la moitié de la démocratie.» Mais, en réalité, la démocratie sans femmes ce n'est une démocratie tout court.

Il semblait que l'Église a obtenu tout ce qu'elle voulait. Cependant, il y a quelques mois, l'Église a lancé une



offensive sans précédent non seulement contre l'État laïque, mais contre les fondations mêmes de la démocratie. C'est une guerre ouverte contre la femme, contre les libertés démocratiques et surtout la liberté de conscience et de parole, contre le

système du pouvoir basé sur les droits des citoyens. Nous assistons une intensification forte des actions anti-démocratiques venant des milieux catholiques conservateurs, y compris une incitation ouverte des hiérarques catholiques à ne pas observer la loi de l'État, et l'encouragement des groupes agressifs catholiques qui en employant la violence physique ou la menace de son utilisation poussent les autorités à adopter des solutions incompatibles avec les normes de l'État de droit démocratique (ex. la censure préventive dans le cas d'annulation du spectacle «Golgotha Picnic»).

Comme d'habitude, cette offensive a commencé par les hostilités contre les femmes et surtout contre les féministes. A la mi-année 2013, l'Église a trouvé un nouveau ennemi - l'idéologie du "genre" qui est devenu une cause majeure du mal en Pologne: de la désintégration de la famille, de la pédophilie, de l'effondrement des valeurs morales etc. et a été qualifiée par les évêques polonais d'une menace pire que le communisme. «Gender détruit la Pologne, gender détruit la famille, gender STOP» - ont lancé les fondamentalistes catholiques. L'archevêque Mgr Michalik, dans le contexte des multiples affaires de pédophilie des prêtres en Pologne a rejeté la responsabilité sur le dos des féministes accusées de la destruction de la famille traditionnelle et sur les victimes: *"On pourrait éviter de nombreux cas de pédophilie si les relations entre les parents étaient saines. En cherchant l'amour, l'enfant s'égare et entraîne l'autre personne."* Dans la guerre contre «le gender» ces milieux sont allés jusqu'à exiger de fermer les «gender studies» aux universités en Pologne.

Puis, en mai 2014, 3 mille polonais ont signé la

«Déclaration de foi des médecins et étudiants en médecine» (publiée sous patronage de l'Épiscopat polonais), en reconnaissant la suprématie de la loi divine sur celle de l'État, y compris le code de l'éthique médicale». Cette Déclaration appelle les médecins catholiques à refuser de pratiquer l'avortement légaux et prévus par la sécurité sociale polonaise dans les hôpitaux publics. Prof. Chazan, un gynécologue-signataire de cette Déclaration, une icône du mouvement Pro-Life et directeur d'un hôpital à Varsovie, a refusé l'avortement médicale dans «son» hôpital à une patiente dont le fœtus était malformé. Il a fait exprès de faire attendre la patiente deux semaines supplémentaires pour dépasser le délai légal d'un avortement médical. La femme a été obligée de poursuivre sa grossesse jusqu'à la fin pour accoucher d'un enfant non-viable, pratiquement sans cerveau et qui devait naître uniquement pour mourir aussitôt.

Pour Prof. Chazan un avortement équivaut une "exécution, une peine de mort". Quelques jours plus tard un hôpital publique à Wolomin (près de Varsovie) a changé ses statuts en y introduisant le refus total de pratiquer l'avortement, ce qui met cet hôpital en infraction de la loi parce que la clause de conscience prévue par la loi polonaise concerne uniquement les individus et non pas les institutions. Le directeur de l'hôpital a déclaré que les médecins de son hôpital savent de «convaincre une femme d'aimer son enfant sans égard pour son sexe ou sa beauté. Les élus de cette ville ont approuvé le document. Aussitôt, les juristes (juges, avocats, notaires) catholiques ont réclamé leur clause de conscience. Les pharmaciens catholiques aussi refusent de vendre contraceptives en évoquant la clause de conscience. Actuellement les enseignants catholiques veulent signer leur Déclaration sur la supériorité de la loi divine sur la loi de l'Etat. En réponse aux protestations de la ministre de l'éducation l'Archevêque Gądecki, le Primat de Pologne, lui a répondu que la Constitution polonaise ne garantit pas la neutralité de l'État mais son impartialité qui elle aussi est une déclaration vide et infaisable. Il y a quelques jours, 250 chercheurs polonais de Poznań ont écrit une lettre ouverte pour défendre une députée de droite prof. Pawlowicz qui propage des stéréotypes non fondés scientifiquement sur les personnes LGBT.

On pourrait citer des exemples pareils à l'infinie. Je me suis permise de donner ces détails non pas pour épater

l'audience avec des cas qui semblent inimaginables mais pour lancer encore une fois un avertissement. La Pologne n'est pas un cas isolé d'une telle évolution. Il y a d'autres pays de l'ancien camp des pays dits ex-communistes) comme la Slovaquie ou la Croatie qui suivent le même chemin. L'effondrement de l'URSS et du camp «socialiste» ou l'Etat dominait et contrôlait l'Eglise a emmené le renversement de leurs rôles. Le changement du système a provoqué aussi une stigmatisation de la gauche associée au régime vaincu et accusé de totalitarisme dépourvue du sens moral parce qu'athée. La nouvelle gauche, majoritairement postmoderne, rejetait les valeurs universelles, en prenant des positions relativistes et une attitude positive envers la religion (ex. théologie de libération). Les libéraux, occupés de construire le nouveau système - le capitalisme néolibéral - ont été prêts à faire des successions sans limites à l'Eglise en échange de soutien (en considérant les églises comme des tribunes électorales gratuites) ou au moins de la paix avec la hiérarchie. Dans ces conditions, l'Eglise catholique qui en réalité perd vite ses fidèles (2 millions de moins depuis 2003 en Pologne) et la générosité de ceux qui restent, exerce un pouvoir démesuré grâce à ses alliés politiques. Fort compromise par les scandales pédophiles et financiers, elle impose ses lois et opinions rétrogrades non pas par la force de croyance de ces fidèles mais par des lois votés grâce à son influence politique ou par la force tout court (les commandos catholiques). *«La Pologne "crucifiée" du parlement aux crèches, des bureaux de poste jusqu'aux banques; les femmes privées de leurs droits fondamentaux de décider librement de leur corps et leur sort, obligées de poursuivre leurs grossesses malgré les malformations graves du fœtus et d'accoucher des enfants non viables; école publique transformée en madrasa catholique où les élèves ont plus de cours de religion que de biologie; chercheurs qui subissent la pression pour restreindre la liberté de la recherche scientifique; les artistes avec la bouche bâillonnée; les médecins et les enseignants incités à reconnaître la suprématie de la loi divine sur celle de l'état, les avocats s'appuyant sur le droit canon, les prêtres qui sont au-dessus de la loi et les députés qui prient pour la pluie. Les citoyens, sans égard pour leur religion ou l'absence de celle-ci financent de leurs impôts l'appropriation de l'espace public, de la mémoire et de l'histoire par l'Eglise catholique et pour son imposition des règles de l'état confessionnel, avec le soutien des élites politiques qui tirent l'profit de l'alliance du trône et de l'autel. Là où l'état qui s'est retiré du respect des valeurs des Lumières - le fondement de la démocratie libérale moderne- et a cédé la*

formation civique à l'Eglise et les institutions dépendantes d'elle, la démocratie se meurt pour laisser place à l'autoritarisme populiste - nous constatons dans la «Déclaration en défense de la démocratie contre la cléricisation» lancée par la Coalition Athée. Mais on peut noter que la delaïcisation est une tendance bien présente en Europe et peut bien finir par créer la réalité semblable à celle en Pologne dans d'autres pays. La France et l'Espagne sont des exemples frappants d'une delaïcisation effectuée par l'alliance de l'Eglise et de la droite identitaire qui sont partout les acteurs clé de ce processus.

Il semble toutefois que les choses peuvent aller encore plus loin. Le capitalisme sénile (Samir Amin) dans sa forme néolibérale a épuisé ses forces et pour survivre appelle les guerres de pétrole ou de religions. Dans les pays islamiques nous assistons à des initiatives qui il y a encore 50 ans paraîtraient comme des récits d'un fou: la restauration du califat avec des règles religieuses du temps du Prophète. Toutefois, ne soyons pas dupes, en Europe nous ne sommes pas à l'abri des idées folles non plus. Le spectre de néoféodalisme avec des structures féodales (oligarchies) et des relations esclavagistes hante l'Europe.

Nous, les enfants des Lumières, qui luttent pour la liberté de conscience, pour l'émancipation humaine contre les forces d'obscurantisme et l'ignorance, devons serrer nos rangs et faire tout pour arrêter la réténébration, parce que « L'ignorance toujours mène à la servitude » (Condorcet).

En Pologne, un pays considéré comme hyper-catholique, nous observons depuis quelques dernières années un réveil laïc de plus en plus puissant. Les actions récentes de l'Eglise font monter les protestes des citoyens qui s'organisent, dévoilent les abus sexuels, financiers et autres de l'Eglise, informent les citoyens et les aident à se libérer de la pression de l'Eglise et réalisent des projets variés comme par ex. Le Livre blanc des abus dans le domaine de confessions et opinion. Notre Coalition Athée, née au début de cette année en est un exemple. En Mars dernier nous avons organisé les premières «Journées Athées» à Varsovie, avec la reconstruction historique de l'exécution du patron des athées polonais et l'auteur du Traite «De non existentia Dei» Kazimierz Łyszczyński , la Marche, le Congrès Athée et la Table Ronde pour la liberté de conscience. En fin Mars 2015 nous organisons les deuxièmes Journées Athée en Pologne. Nous vous invitons cordialement de nous rejoindre !

Intervention de Maria Mantello



L'Association nationale (italienne) de la Libre Pensée "Giordano Bruno" est honorée de faire partie de l'Internationale de la Libre Pensée et de participer à cette importante conférence consacrée à la séparation entre l'État et

les Églises. C'est un sujet qui demeure malheureusement toujours actuel, même dans les États démocratiques, où, face à la sécularisation implacable, l'Église catholique veut regagner le terrain perdu.

L'heureuse devise «L'Église libre dans l'État libre» est de l'italien Cavour et dans cette bataille l'Italie a donné sa contribution fondamentale.

Qu'il nous suffise de rappeler le 20 Septembre 1870 où, avec la fameuse prise de Rome à Porta Pia, Rome fut reconquise à l'Italie et à l'Europe ... à tout l'ensemble du monde libre entraînant l'effondrement du pape-roi et de la théocratie. Ce fut la réalisation du rêve de Mazzini, de Garibaldi et de bien d'autres héros du Risorgimento, parmi lesquels tous les rois anonymes qui, ce 20 Septembre, prirent le Capitole et mirent en fuite l'armée du Pape.

Cet événement accomplissait un chemin qui venait de loin et qui passait par les martyrs de la Libre Pensée et par les luttes et les révolutions pour l'émancipation de l'individu de la soumission au pouvoir religieux que l'Église catholique avait érigé sur la crise de l'Empire romain et ... qu'elle cherche à imposer, aujourd'hui encore, profitant des alliances renouvelées « t r ô n e - a u t e l » . «Ni dieu Ni maître» est la devise des libres penseurs pour créer une société des libres et des égaux au nom de la laïcité, bastion de la démocratie.

Et la séparation entre l'Église et l'État s'appelle « laïcité » qui est le bien le plus précieux à défendre et à propager. Parce que sans la laïcité il n'y a que l'abus de pouvoir par ceux qui veulent maintenir les masses

dans un état de minorité éternelle: "état asinien"(stato asinino), comme l'a appelé Giordano Bruno.

La laïcité est le droit et la possibilité pour chacun de se développer à l'égard des autres personnes, afin de «réaliser – comme écrit Hannah Arendt - l'état de la pluralité, c'est-à-dire, le fait de vivre comme un être distinct et unique parmi des pairs».

Et le défi laïque est justement aujourd'hui porté sur la conquête de cette égalité. Nous demandons aux États de protéger et de promouvoir les conditions pour que chacun puisse structurer soi-même et son existence dans la liberté et la responsabilité, sans causer de préjudice à autrui.

Ma liberté ne commence pas, comme on dit habituellement, au moment où prend fin la liberté de l'autre, mais elle se déroule en même temps que la liberté de l'autre. C'est dans la reconnaissance mutuelle de cette simultanéité qu'on réaffirme la sauvegarde du droit de chacun d'être le propriétaire de sa propre vie.

Et ce fondement de la morale laïque n'est absolument pas négociable pour la réalisation de la séparation entre un État et les églises.

Sinon, il faut s'attendre au retour du Grand Inquisiteur, admirablement décrit par Dostoïevski, qui veut une humanité-troupeau qu'il flatte et domine avec ces trois forces: "le miracle, le mystère, l'autorité."

En Italie, la laïcité a été proclamée principe suprême de la Constitution républicaine, garantie de la société civile démocratique. Et la façon de penser ainsi que les choix de la grande majorité des Italiens - même se disant croyants ou catholiques pratiquants - ne sont certainement pas réglés par les préceptes religieux.

Quelques exemples.

En Italie, la contraception et les avortements provoqués ne sont certainement pas plus des tabous, ils sont en plus légaux, même si malheureusement, il ne manque pas de cas de boycotts et de contournements



de la loi. Il est à considérer la plaie des médecins gynécologues objecteurs qui rendent souvent impossible les avortements dans les établissements publics. Mais, parfois, il arrive de découvrir que ces mêmes gynécologues pratiquent des avortements payants dans des établissements privés insoupçonnables !

Les mariages religieux sont en Italie en baisse, et les commodes jugements de la Sacra Rota romaine, qui en annulant un mariage (comme si jamais il n'avait existé) ont comme conséquence la suppression de la charge de toute pension alimentaire, commencent à être contestés par d'importants arrêts de la Cour suprême italienne, qui interviennent donc pour faire respecter le principe selon lequel «les lois divines» ne sont pas avant les «lois humaines».

Les mariages civils l'emportent maintenant sur les mariages religieux, et personne n'est choqué par les unions de fait ... les unions homosexuelles n'ont plus la stigmatisation sociale du passé.

Les campagnes de civilisation promues par les structures étatiques ont été cruciales dans ce domaine, ainsi que les actions d'éducation sexuelle dans les écoles publiques.

En Italie, dans les établissements scolaires publics, toujours moins d'élèves fréquentent la classe de religion catholique, malgré les tentatives maladroites et ridicules (restées lettre morte) pour donner des points-crédits supplémentaires aux élèves qui ont choisi d'y participer.

En Italie les écoles catholiques ferment par manque de disciples, malgré l'injuste financement de l'État italien qu'elles reçoivent.

Les Italiens défendent les écoles publiques dont ils estiment et apprécient les enseignants. A remarquer qu'en Italie l'école d'Etat est un organe constitutionnel pour la promotion des citoyens qui pensent de manière indépendante.

Aussi le portefeuille des Italiens pour les offrandes à l'Eglise s'est-il amenuisé, et retentissent de plus en plus comme un scandale les mille expédients avec qui, au

nom d'un Concordat condamné par l'histoire, le Vatican est privilégié et même subventionné par d'allègres exemptions d'impôts et redevances sur ses nombreuses activités commerciales: hôtels, restaurants, écoles, centres sportifs, cliniques, agences de voyages, etc.

Des rivières d'argent arrivent de l'Italie au Saint-Siège et vont contribuer à la formation de l'énorme pouvoir économique de celui-ci.

Mais les Italiens ne vivent plus à l'ombre du clocher. Comme dans le reste de l'Occident, le phénomène religieux, a perdu de centralité dans leur vie.



L'église en est si bien consciente qu'elle a créé le «Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation», un département du Vatican pour la reconquête de la foi, qui pour des raisons évidentes, joue son match le plus impor-

tant en Italie.

Au moins deux épisodes ont été cruciaux pour faire comprendre au Saint-Siège la distance entre ses préceptes et la conduite des Italiens.

En 2000, au cœur du Jubilé, cela doit certainement avoir été décevant pour le Pape Jean-Paul II, qui était tellement confiant dans la reconquête de la jeunesse, que de savoir que les centaines de milliers de ses Papeboys réunis à Rome pour l'écouter, dans la nuitée de la veille, avaient laissé les prés de l'Université de Tor Vergata tapissés de préservatifs utilisés, que les camions de la voirie collectèrent le lendemain.

Et encore, au cours du "cas Englaro", malgré les campagnes véhémentes du Vatican pour forcer de garder Eluana dans un état végétatif, tous les sondages, y compris ceux qui avaient été commandés par le Vatican, disaient que la grande majorité des Italiens n'avait absolument pas l'intention d'être forcée mécaniquement à survivre intubé, comme au contraire la curie et les parlementaire-clerics auraient voulu.

Voici donc que cette Eglise, rejetée dans la voie du bon sens commun, a augmenté son alliance avec le pouvoir

politique, dans un réseau dense d'échanges simoniaques pour récupérer le pouvoir du contrôle social.

Et elle essaye de le faire - et ce n'est pas un cas - à partir de l'école et de la famille: ce sont là les institutions que Pie XI avec la « Divini illius magistri » - à proximité du Concordat fasciste - voulait «subsidiaries et complémentaires de l'Eglise," pour former "avec l'Eglise un seul sanctuaire, sacré à l'éducation chrétienne ".

Et aujourd'hui, on remâche ce vieux principe de "subsidiarité", qui voudrait réduire l'Etat à simple distributeur d'argent public, dont la gestion serait laissée aux privés, afin de tenter d'emboîter l'école de l'Etat dans des conseils scolaires gérés par "les réalités les plus représentatives dans le territoire", pratiquement par les paroisses et des associations catholiques, qui sont les structures actuellement les plus présentes de manière approfondie et bien organisée dans le territoire vu leur richissime sponsor. Jusqu'à présent, cependant, cette opération néfaste n'a pas encore réussi.

On a essayé de regagner la famille à sa supposée sacralité par le moyen des célèbres «principes non négociables» dont la vérité réside dans la supposition qu'ils seraient inscrits au moment de la création (supposée) chez chaque être humain. Ce sont là des principes qui seraient alors, par supposition, supérieurs parce qu'ils viendraient directement d'un dieu supposé de qui l'Eglise dit d'avoir reçu éternellement et par la Révélation un contrat exclusif. Pas de séparation de l'Église et de l'État, mais plutôt la subordination éternelle de l'État à l'Église comme de manière obsessionnelle réitéraient Wojtyla et Ratzinger.

Au nom de cette tautologie des «principes non négociables», grâce à des politiciens-clerics, l'Eglise a réussi en Italie, cependant, à faire dérailler la reconnaissance juridique des couples non mariés et la pleine protection des homosexuels, tout en déployant ses préjugés sexistes qui encadraient les femmes dans le dualisme: Madone - Eve; Sainte - Sorcière avec des agressions systématiques liées à la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, et en truffant les hôpitaux publics avec des gynécologues objecteurs. En même temps l'Eglise a cherché, mais avec des résultats médiocres, à introduire dans les Centres de consultation ambulatoires de l'Etat (ils peuvent aussi émettre des ordonnances pour les contraceptifs et les certifications nécessaires pour

l'interruption volontaire de grossesse), les tristement célèbres adeptes "Pro-life", à savoir des gens qui ont l'habitude de marcher sur Rome le jour de la fête des mères en bonne compagnie de clérico-fascistes.

L'assaut à l'autodétermination des individus et à l'autonomie de l'État laïque a été concentrique en particulier au cours des deux décennies de Berlusconi.

Les forces réactionnaires sont aussi parvenues à adopter une loi sur la fécondation in vitro qui sacralisait l'embryon et qui faisait du corps de la femme un récipient dans lequel on aurait pu emplanter les trois embryons fécondés autorisés, tous sans analyse préalable, pour éliminer d'éventuelles cellules malades et donner la possibilité à l'enfant de naître en bonne santé.

C'était une loi tellement inconstitutionnelle et obscurantiste que la magistrature l'a complètement démantelée avec une multiplicité de jugements, supprimant même le tabou de la fécondation hétérologue ... Mais les réactionnaires sont déjà de retour à l'assaut.

Au drame du Concordat (il est intolérable pour une démocratie et doit être abrogé, comme nous le demandons depuis toujours) en Italie s'ajoute un autre drame: les politiciens-clerics qui, à gauche et à droite, s'exhibent dans des scènes écœurantes d'obéissance à la curie du Vatican.



Quelques réflexions sur l'effet Bergoglio.

L'ascension à la papauté de Pape Bergoglio arrive dans un contexte de baisses importantes de soutien à l'Eglise. Nous nous souvenons tous de ces angélus de pape Ratzinger où la Place de Saint Pierre était toujours moins pleine de public.... Pape Bergoglio cette place l'a remplie à nouveau.

Ses phrases efficaces et bien étudiées rebondissent et sont amplifiées partout dans le monde par les télévisions, particulièrement par les TV italiennes, dans lesquelles, en particulier pendant les vingt années de Berlusconi, aux postes de direction ont été mis de nombreux fidèles catholiques.

Bergoglio dit qu'il veut éliminer le fléau de la pédophilie dans l'Eglise. Il prononce de très belles paroles de

condamnation sur le compromis et la collusion de l'Eglise avec la mafia Mais des mots suffisent-ils?

Il dit que la pauvreté doit être une règle de vie et montre de la modération louable. Mais pour l'Etat, un Etat démocratique, l'engagement est - rappelons-le - de supprimer la pauvreté, pour que chacun soit libre du besoin ! Ici aussi, les "lois divines" et les "lois humaines" parcourent des voies différentes.

Bergoglio reçoit beaucoup de consensus en Italie et arrive à saisir aussi des intellectuels qui tout en se déclarant anticléricaux, non-croyants, incrédules, et ainsi de suite ... voient (ou peut-être veulent voir) dans Francesco un révolutionnaire. Ils se contentent s'il dit «qui suis-je pour juger un gay"! Sans trop se soucier si le catéchisme continue de définir l'homosexualité un "désordre moral objectif", condamnant les homosexuels à supporter dans le "sacrifice de la croix du Seigneur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer en conséquence de leur condition." Et la même chose vaut à l'égard de la centralité générique des femmes dont pape Bergoglio parle encore ici on n'ergote pas trop si le catéchisme continue à reléguer les femmes au rôle d'assistante, et si Francesco lui-même les voie de toute façon, même au sein de l'église " aux cotés" de l'homme, sans affecter donc pas le rôle de supériorité du prêtre-male.

On préfère aussi glisser sur les bénédictions que Francesco lance aux Pro-life, et sur sa campagne " l'embryon, l'un de nous", et sur l'annonce des célébrations de l'Evangelium vitae, l'encyclique toute axée sur le rôle de la maternité sacrificielle, promulguée par le Pape Jean-Paul II qui pour mieux la blinder déranger même le dogme de l'infailibilité pontificale.

Bref, alors qu'il semble que Bergoglio soit en train de réduire la puissance de la Curie et de mettre de l'ordre dans les comptes de l'IOR - des actions louables - c'est sur la doctrine qu'il ne s'écarte pas, comme il l'a du reste honnêtement déclaré dans la célèbre entrevue à Civiltà Cattolica à l'égard de ceux qui s'écartent des préceptes «J'ai dit ce que le Catéchisme dit [...] l'interférence spirituelle dans la vie personnelle n'est pas possible. [...] Nous devons toujours tenir compte de la personne. [...] Cela doit être accompagné par la miséricorde. Lorsque cela se produit, le Saint-Esprit inspire le prêtre à dire la chose juste»; «Je pense aussi à la situation d'une femme qui a eu un mariage raté derrière son dos dans lequel elle s'est aussi faite avorter. Puis cette femme s'est remariée et est maintenant sereine



avec cinq enfants. La fausse couche lui pèse énormément et elle s'est sincèrement repentie. Il souhaite aller de l'avant dans la vie chrétienne. Que fait le confesseur? [...] Celui qui prêche doit reconnaître le cœur de sa communauté à la recherche de l'endroit où le désir de Dieu est vif et ardent».

Alors, où est la révolution? Tout reste dans la triade: chute, repentir, pardon. Beaucoup de miséricorde si vous vous repentissiez, mais la doctrine est la doctrine et le catéchisme en est son manuel.

Bergoglio utilise les outils du dialogue, mais pour convertir, pour ramener les brebis au bercail. Bergoglio évite explicitement d'entrer au fond des dogmes et des préceptes, il utilise un ton débonnaire et sympathique, parce qu'il veut que les "divers" aillent vers lui.

Et dans un moment de crise généralisée, où la politique est de moins en moins capable d'accomplir son rôle de donner des solutions concrètes aux besoins humains, le pape Bergoglio réussit à prendre de l'envol profitant du déficit structurel de laïcité de la classe politique, qui étant éprise - sauf de rares exceptions - du désir de rester au pouvoir confie au pape le rôle de grand metteur en scène, rôle qui finalement convient bien au pape Francesco, qui répond en reproposant la prière et la miséricorde ... Heureux les pauvres, pour eux c'est le royaume des cieux.

Il ne s'éloigne pas de là, même quand il parle d'emploi, d'immigration, de paix.

Donc, comme vous pouvez le voir, en Italie (mais pas seulement dans notre Pays) il faut toujours être sur la brèche, pour que le travail soit un droit et non pas un acte de charité, pour que l'école de l'État continue d'être le foyer de la pensée critique ce qui est à juste titre gênant pour les puissants. .. Il faut toujours être sur la brèche, pour que les obstacles à la promotion de la dignité de chacun ("sans distinction de sexe, de race, de langue, de religion, d'opinion politique, de conditions personnelles et sociales") soient levés par l'intervention de l'État, comme notre Constitution le veut et c'est sur la Constitution qu'en tant que laïques nous veillons, afin qu'elle reste la garantie et l'instrument de la démocratie contre la puissance écrasante des oligarchies politiques économiques et sociales qui visent à la modifier pour assurer leur autoconservation. Aujourd'hui en Italie, faire la révolution veut dire appliquer complètement la Constitu-

Fernando Lozada, porte-parole de l'AILP

Rapport sur la laïcité du Délégué de l'Argentine,
Londres 2014-09-15



Un peu d'histoire

L'histoire de l'Argentine, depuis son émancipation au début du XIX siècle a été marquée par la tension entre laïcité et cléricisme. Il apparaît clairement que,

pendant les périodes démocratiques, la nation s'orientait vers la sécularisation et que durant les dictatures civiles et militaires vers l'intégrisme catholique.

La plupart des privilèges de l'Eglise catholique apostolique et romaine (ICAR) en Argentine ont été accordés par des gouvernements illégitimes parvenus au pouvoir à la suite de coups d'état (1), la suppression de ces privilèges - après trois décades de démocratie ininterrompues- continue de constituer une dette pour la République. (2). Cette dette se chiffre en millions de dollars : salaires des prêtres, viatiques, exemptions d'impôts, subventions à coup de millions accordées aux écoles catholiques. De plus nous constatons l'intronisation de symboles religieux dans tout l'espace public et la présence fréquente dans des manifestations publiques de prêtres qui, aux côtés de gouvernants, imposent leur discours. Tout cela au nom d'un récit officiel écrit dans les années 30- 40 que certains auteurs qualifient de : « *mythe de la nation catholique* ».

Indiscutablement, entre 1880 et 1920 la pays avait pris le chemin de la laïcité, dans un contexte de forte immigration qui avait apporté avec lui les idéaux socialistes, républicains mais aussi anarchistes dont bon nombre d'entre eux se sont joints aux luttes ouvrières auxquelles ont participé divers courants de mouvements féministes puissamment organisés. Ajoutons qu'au début du XIX ème siècle, ont eu lieu des congrès nationaux et internationaux de Libres Penseurs tant mascu-

lins que féminins.

En réaction au changement qui se faisait jour, un mouvement fasciste aristocratique aux racines militaires et cléricales se constitua en 1930 et fit avorter le projet laïque inspiré par les Libres Penseurs. Afin de consolider le projet réactionnaire, en 1934, se tint, à Buenos Aires, le 32^{ème} Congrès Eucharistique International (CEI) dont l'objectif était de « *purifier l'Argentine du laïcisme* ». Il avait pour devise : « le règne social de notre seigneur Jésus Christ et l'eucharistie ». C'est le début de la stratégie d'immixtion de l'Eglise catholique apostolique et romaine dans le champ social. Cette manifestation fut présidée par le Cardinal Eugenio Pacelli, qui en 1939 devint le pape Pie XII, personnage très habile qui sut négocier avec les dictateurs de l'époque et mettre en place des concordats, soumettant divers pays au Vatican. Sa haine envers les Juifs et son mépris du socialisme le conduisirent à devenir un allié de poids d'Hitler et de Mussolini. (3) Le Congrès Eucharistique International fut une manifestation considérable promu par l'Etat, évènement clé pour cléricaiser l'Etat argentin, en particulier les Forces Armées et l'instruction publique. La colonisation symbolique fut suffisante pour faire du catholicisme une idéologie nationale, le tout soigneusement planifié non seulement au niveau national sinon que cette cellule maligne développa ses métastases dans toute l'Amérique Latine. (4)

Dans l'actualité

Après de brefs épisodes démocratiques et plusieurs dictatures, s'est mis en place progressivement, de 1983 à nos jours, la plus longue période démocratique de notre histoire. Au cours des premières années du processus démocratique, le pays semblait s'acheminer à nouveau vers la laïcité de l'Etat comme en témoigne la loi sur le divorce et la réforme constitutionnelle. Mais la vague néolibérale des années 90 a mis un terme au processus conduit par le gouvernement de la nation ; c'est seulement au cours de ces dix dernières années qu'a été repris le chemin de la sécularisation.

En novembre 2002 la mise en ouvre d'une politique

progressiste par le récent gouvernement de Nestor Kischner fut le détonateur d'un conflit avec l'Eglise catholique apostolique et romaine dont le principal représentant en Argentine était à ce moment le pape en titre. Jusqu'au jour de son élection, du haut de sa chaire, Bergolio n'a cessé d'accabler de ses critiques d'ordre politique

le Président de la nation, puis son successeur Cristina Fernandez, l'actuelle Présidente. L'Eglise catholique, en assumant le rôle de force politique d'opposition, a favorisé un climat de nature



à légiférer de manière indépendante de la morale catholique. Après 80 ans de luttes entre laïques et cléricaux, la balance penchait à nouveau légèrement en faveur des premiers cités comme en témoigne les lois reconnaissant de nouveaux droits : loi sur l'identité du genre, mariage pour tous, droit de mourir dans la dignité, programmes scolaires officiels sur la santé, l'éducation sexuelle et la reproduction. Bien entendu l'Eglise catholique apostolique et romaine s'oppose résolument à ces mesures.

En 2013 la reconnaissance historique des droits de la communauté homosexuelle se consolide ; le respect de la diversité progresse. Les débats autour de la dépénalisation de l'avortement montent d'un ton et des actions publiques demandent une loi reconnaissant aux femmes le droit de disposer de leur corps. Les tentatives de dépénalisation de la marijuana sont de notoriété publique. Tout cela s'inscrit dans un contexte d'évolution des croyances de la population : quelques éléments élément en font foi. Le pourcentage de catholiques a baissé de 15%, (90,48 en 1960 contre 76,5% en 2008) et dans l'actualité le nombre des pratiquants ne dépasse pas les 20% des fidèles. En contrepoint, entre 2005 et 2007 le pourcentage des athées a cru de 5% ; 7% de la population se déclare athée. En 2012 les sans religion atteignent environ 30% de la population. (6)

Selon un rapport récemment publié par l'Institut pour le Mariage et le Famille de l'Université Catholique Argentine (UCA), les mariages religieux ont baissé dans une

proportion de plus de 60% durant les 20 dernières années. En 1990 le taux des mariages catholiques était de 83%, en 2011 il descendait à 43%, entre 2004 et 2011 54% des naissances intervenaient hors mariage officiel.

De 2008 à nos jours se sont tenus en Argentine quatre Congrès Nationaux des Athées, le second Congrès de



l'AILP en 2012 et nombre de manifestations laïques, avec le soutien formel de divers organes de l'Etat argentin, ce qui a mis à plusieurs reprises la mise à disposition de locaux publics au bénéfice d'associations laïques. Notons par ailleurs que le mouvement pour

l'apostasie collective a pris force et vigueur en tant qu'acte public et politique.

Le contexte régional

Les droits acquis en Argentine par la communauté homosexuelle ont commencé à essaimer en Amérique latine et les organisations laïques, athées, féministes, anti-patriarcales, droit à la diversité. Les associations de Libres Penseurs se sont multipliées.

Les gouvernants d'Amérique Latine ont commencé à introduire des éléments du langage de la gauche dans leurs discours et nous savons tous que l'Eglise catholique apostolique et romaine déteste les mouvements ayant une quelconque affinité avec la pensée marxiste. L'Uruguay -pays qui depuis l'origine a réussi à établir une laïcité étatique et la maintenir jusqu'à nos jours- a voté la loi sur la dépénalisation de l'avortement, grand évènement régional, ainsi que la régulation légale de consommation de la marijuana. Les mouvements étudiantins réclament une instruction publique véritablement laïque. La Bolivie est devenue un état plurinational qui reconnaît les droits des minorités culturelles historiquement opprimées par l'idéologie catholique.

A cette réalité nouvelle qui préoccupe le Vatican au plus haut point, vient s'ajouter un phénomène récent de type réactionnaire, originaire du Brésil, qui se répand dans toute l'Amérique latine et qui entre en compétition avec l'Eglise catholique dans la captation des fidèles. Il s'agit du culte médiatique, politique, corporatiste, évangélique, néo - pentecôtiste, qui, dans ce pays a réussi une percée considérable au sein du Congrès de la Nation en particulier et dans le champ politique en général. Quatre principales Eglises gèrent des capitaux qui se chiffrent en millions, se livrent au trafic d'influence : ce sont l'Eglise Universelle, l'Assemblée de Dieu, l'Eglise Internationale de la Grace Divine et l'Eglise Mondiale du Pouvoir De Dieu.

Survie de l'Eglise catholique apostolique et romaine

Le choix d'un cardinal latino américain originaire d'Argentine à la tête de l'Etat théocratique du Vatican a certainement été partiellement motivé par la nécessité de contrer les avancées des Droits de l'Homme et les évolutions des modèles économiques et politiques mettant en cause les privilèges de l'Eglise catholique, tant en Argentine que dans la région. L'Amérique Latine est le dernier bastion catholique, celle-ci est fermement décidée à se battre pour le conserver. De plus, l'irruption de la forte concurrence des évangéliques a conduit le pape, au début de son pontificat, à présider la Journée Mondiale de la Jeunesse Catholique, au Brésil.

L'Eglise catholique est une institution qui ne comporte pas de prolétariat, elle est constituée par une classe cléricale qui compte 1. 095 169 individus (80% sont des hommes, 20% des femmes) et 312 426 institutions à tra-

vers le monde. (7) Pour subsister, elle a besoin en permanence, d'apports financiers gigantesques qu'elle est incapable de produire par elle-même, mis à part les placements financiers douteux de l'IOR. (8) Le capitalisme néolibéral globalisé constitue la meilleure option pour générer des mécanismes de financement. S'appuyant sur la **Doctrin Sociale de l'Eglise** elle soutient des états faibles, faciles à cléricaiser, qui propagent les valeurs catholiques, freinent l'avancée d'autres croyances, protègent la propriété privée, délèguent l'assistance sociale et l'enseignement au secteur privé (principalement au secteur religieux), et de cette façon s'approprie un puissant outil de négociation, ou plus exactement elle organise une extorsion politique pour solliciter des subventions et des exemptions d'impôts. Ce modèle économique qui maintient les pays dits émergents dans le sous développement, permet à l'Eglise catholique apostolique et romaine de se livrer sans contrôle à la spéculation financière, d'acquérir des terres sans payer l'impôt. Dans bien des pays où elle est en position dominante ; elle est, après l'Etat, le second propriétaire foncier.

La papamanie en Argentine



Nous pouvons affirmer que l'élection de Bergolio au pontificat a été pour le peuple argentin une véritable malédiction.

A l'appui de nos dires voici quelques exemples du processus de ré-

évangélisation que nous subissons.

Pendant les premiers mois qui ont suivi l'assomption de Bergolio, 266^{ème} pape, les hommages programmés par divers organismes d'état, ont envahi l'espace public, par l'omniprésence de son nom, de son image, des références explicites à sa figure, au point qu'à Buenos Aires on a hissé la bannière du Vatican.

Quelques fonctionnaires publics sont même allés au-delà, en tentant, parfois avec succès, au moyen de projets de lois ou de décrets d'imposer son nom à des écoles, des places publiques, des rues, des routes, des bâtiments publics etc...

Les forces politiques les plus largement représentées aux dernières élections ont commencé à déléguer certains de leurs dirigeants pour aller dialoguer avec le Vatican. Un bon nombre de membres de la fonction publique en exercice ont bénéficié de viatiques payés par l'Etat argentin à l'instar des membres de la suite de la Présidente de la Nation. Les déclarations à la presse, les discours des politiques de la majorité comme de l'opposition sont imprégnés des thèses de la Doctrine Sociale de l'Eglise. Ont voit même des magistrats et des dirigeants syndicaux emprunter cette voie...

Depuis trois ans, la *Conférence Episcopale d'Argentine* développe dans le pays une campagne qui déclare des villes « pro- vie » l'objectif étant de freiner les protocoles des avortements non condamnables et l'enseignement des pratiques de prophylaxie sexuelle et de contraception. Elle a atteint son but dans près de quarante localités, et dans les considérants administratifs, le nom du pape François a été mentionné.

Au cours des commémorations publiques patriotiques il est rare que ne soit présent un représentant de l'Eglise catholique apostolique et romaine prenant la parole. En ces circonstances, les fonctionnaires, citent constamment les enseignements du pape François dans leurs discours.

L'intronisation d'images appartenant au polythéisme catholique, en particulier la Vierge de Lujan a pris force et vigueur.

Un des aspects les plus préoccupants de la politique de l'Eglise catholique apostolique et romaine demeure la tentative permanente de re-cléricaiser l'Université Publique, laïque depuis 1918. Pour l'heure les assauts se limitent à une présence permanente par le biais de con-

férences et campagnes de la « *Pastorale Universitaire* », la tentative de célébrer la messe dans les salles de classe, de bénir et installer des images pieuses dans les enceintes universitaires, et cela, sur tout le territoire national.

A plusieurs reprises, le pape a demandé à prier pour diverses causes politiques, judiciaires, prenant clairement fait et cause sur des sujets sociétaux conflictuels en usant du pouvoir médiatique à sa disposition.

Il existe actuellement un projet de réforme du Code Civil et Commer-

cial ainsi que du Code Pénal. Dans chacun des cas, grâce à la pression médiatique et politique des cléricaux, ont été introduites des formulations doctrinales proposées par l'Eglise de nature à préserver ses privilèges et limitant les droits



des citoyens.

La *Commission Episcopale Pastorale Sociale* a organisé la « *Semaine sociale* », rencontre de politiques, de syndicalistes et de hauts fonctionnaires de l'I.C.A.R, dont la finalité consiste à influencer les politiques mais surtout les syndicalistes. Cette manifestation a été couverte par les principaux médias, l'I.C.A.R. ayant acheté à prix d'or des espaces de communication.

A la faveur du Mondial de football, François a lancé le projet « *Scholas* » sous la devise de « *Mondial de l'Education* » et réussi à faire programmer des manifestations avec l'appui explicite de la Chambre des Députés. Des conventions ont été signées avec la Ville de Buenos Aires, point de départ de la diffusion du discours doctrinaire à l'endroit des élèves des écoles publiques, camouflé en activités de loisirs.

Bicentenaire de l'Indépendance de l'Argentine en 2016

Le 9 juillet 1816 a été signé la Déclaration de l'Indépendance de l'Argentine au Congrès de Tucuman qui se tint dans la ville de San Miguel de Tucuman qui mit un terme à la subordination du pays à la Couronne espa-

gnole et au Saint Siège, rejetant ainsi toute modalité de domination étrangère.

C'est dans ces lieux chargés d'histoire, témoins de ces événements révolutionnaires que se déroulera la commémoration officielle du bi-centenaire. Or le Vatican a confirmé qu'à la même date, dans le même lieu se tiendra le *Congrès Eucharistique National* (CEN) en présence du pape François.

Ce qui se passe actuellement - qualifié ci-avant de « *papamanie* » - n'est pas un mouvement spontané mais le résultat d'une stratégie de propagande semblable à celle mise en place avant l'arrivée du Cardinal Eugenio Paccelli au CEI, en 1934, quand fut préparé le terrain de la re-christianisation de la société, de sorte que nationalisme et patriotisme demeurent liés au catholicisme et que celui qui ne professe pas le culte soit considéré comme un étranger dans son propre pays. La conversion de Bergolio en François a suscité, jusqu'à aujourd'hui, une vague de sympathie envers la figure du pape qui a submergé les catholiques pratiquants ou non et même les individus extérieurs à ce culte. Cette fureur qui mélange religion et exaltation nationaliste a même gagné les syndicats, les partis politiques. Ainsi, la doctrine sociale de l'Eglise s'insinue dans la chose publique.

La devise du CEN de 2016 est : « *Jésus Christ Seigneur de l'Histoire nous avons besoin de toi* ». Sur le logotype apparaît une représentation de la Maison de Tucuman, là où fut signée la Déclaration de l'Indépendance il y a 2 siècles. L'hymne officiel de cette rencontre invoque le nationalisme catholique : « *Jésus, nous célébrons notre Patrie. Merci de nous avoir donné la liberté. Nous voulons être une nation. En justice et en vérité* » et la prière officielle dit : « *Pour le bicentenaire de l'indépendance de notre Patrie nous te remercions pour ta présence constante dans notre histoire* » (10)

A la lumière de l'action passée et actuelle de l'Eglise catholique apostolique et romaine en Argentine nous pouvons démontrer la tentative de réécriture d'un récit historique apocryphe, de construction d'un imaginaire populaire dans lequel le catholicisme romain est indispensable pour penser l'identité nationale et constitue un axe politique incontournable.

Anticléricalisme.

En contrepartie aux avancées du cléricisme, depuis quatre ans, des associations de croyants et de non croyants, de différentes provenances identitaires se sont réunies sur tout le territoire pour former le *Collectif Argentin pour un Etat laïque* (CAEL) dans le but de défendre la totale indépendance de l'Etat vis-à-vis des religions. Le CAEL travaille aussi avec des associations non affiliées ayant des affinités avec l'idée laïque. Notons que chaque organisation constitutive ou adhérente au collectif est indépendamment très active ; ce point mérite d'être souligné.

Liste des associations



Apostasie Collective « non en mon nom »

Assemblée permanente pour les Droits de l'Homme San Rafael

Association Civile des Athées de Mar del Plata.

Association Civile de la communication pour l'égalité

Association pour les Droits du Citoyen.

Catholiques pour le droit de décider.

Congrès National des Athées en Argentine.

Courant : « Le Collectif ».

Entre Rios Laïque.

Fédération Argentine des lesbiennes, Gays, Bisexuels, Trans.

Eglise Evangélique Luthérienne Unie.

Institut Laïque d'Etudes Contemporaines.

Table Ronde Nationale « Pour l'Egalité »

Réseau Ibéro-américain pour les Libertés laïques.

Actions en cours, actions menées à bien par le Collectif Argentin pour un Etat laïque

Le collectif publie chaque année une lettre ouverte adressée à la Présidente de la Nation lui demandant de ne pas assister au Te Deum célébré le jour de la fête nationale.

Le collectif a présenté devant le Congrès de la Nation un projet de modification de la Constitution et du Code Civil instituant la laïcité de l'Etat.

Par le truchement de publications dans un journal de diffusion nationale il a obtenu que le Député Julian Dominguez retire de l'Assemblée Nationale l'effigie de la Vierge de Lujan qu'il avait lui-même installée.

Le collectif a présenté devant l'Assemblée Nationale un projet de loi de **Garantie du droit à la liberté de conscience et à l'équité devant les institutions**, signé par 10 Députés.

Sous la devise : « *Le nouveau Code Civil doit mettre fin aux privilèges de l'Eglise Catholique* », Alejandro Nasif Salum (FALGTB) et Fernando Lozada (Athées MDP) ont participé à des débats publics organisés par le Sénat.

Le collectif a convoqué, en 2012, aux côtés de du *Courant Politique et Social Le Collectif* une table ronde réunissant des croyants et des athées appelée : « *Aucune contrainte pour toutes les croyances : apports pour la construction d'un Etat laïque* » qui s'est tenue dans la Salle Cabezas de la Chambre des Députés.

En 2012 il a participé au 2^{ème} Congrès International de la Libre Pensée (Congrès des Libres Penseurs des Amériques) de Mar del Plata.

Le collectif est co-organisateur de la première marche pour un Etat laïque à Mar del Plata.

Deux des ses représentants (Fernando Lozada et Analia Mas) sont intervenus lors de la Journée organisée par la Commission des Affaires Constitutionnelles de la Ville de Autonome de Buenos Aires dans le débat autour du retrait des symboles religieux dans les édifices publics sous l'égide de la Députée MJ Libertino.

Le *Collectif Argentin pour un Etat laïque* dénonce dans les médias, formellement et constamment, les graves atteintes à la laïcité de l'Etat de la part du législateur,

des fonctionnaires, des politiques de toutes tendances, consécutives à l'élection du Cardinal Jorge Bergolio, nouveau pape de l'Eglise catholique apostolique et romaine.

Le collectif a participé à l'Examen Périodique Universel des Droits de l'Homme en Argentine, devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'O.N.U. , portant sur l'évaluation de la situation de la laïcité en Argentine de 2008 à 2011 et publié le rapport « *Ombres* » en qualité d'organisation de la société civile. Les informations fournies ont été prises en compte dans l'examen des Droits de l'Homme dans les pays concernés.

Le collectif a également présenté une demande de clarification publique devant la AFIP dans le but de préciser l'information donnée à la presse sur le traitement de faveur pour l'acquisition de devises étrangères consenti aux particuliers se rendant au Brésil à l'occasion de la visite de l'ex cardinal Jorge Bergolio.

Le collectif a présenté devant les deux Chambres un projet de loi tendant à avancer sur la question d'un calendrier des jours fériés plus conforme aux fêtes laïques. Il propose en particulier que le 8 décembre, jour férié dédié à une célébration du culte catholique, soit supprimé et reporté à la date du 10 décembre « *Jour de la Démocratie et des Droits de l'Homme* ».

Le collectif a institué la campagne nationale des communes laïques « Dr Carmen Maria Argibay » dans le but d'éliminer les symboles religieux figurant dans les édifices publics.

Conclusion

Les avancées croissantes du cléricalisme en Argentine et dans sa région rendent nécessaire que l'on comprenne le combat de la Libre Pensée en tant que système d'alliances entre organisations actives d'identités différentes. Il est possible et souhaitable que s'unissent tous ceux qui défendent la liberté absolue de conscience et les principes démocratiques et républicains. (11)

Fernando Lozada

Porte parole pour l'Amérique Latine, Président de l'AILP.

Membre du Collectif Argentin pour un Etat Laïque (CAEL).

Président du Congrès National des Athées en Argentine.

Ex président et titulaire du secteur « relations internationales » de l'Association Civile des Athées de Mar del Plata.

Membre de l'Institut Laïque des Etudes Contemporaines Argentines

La cléricatisation de la législation en Argentine à partir des dictatures (1930-1983) ». Fernando Esteban Lozada, actes du 2^{ème} Congrès International de la Libre Pensée (Congrès de l'Association Internationale des Libres Penseurs des Amériques) de Mar del Plata

Rapport: « *la Laïcité de l'Argentine* » Fernando Esteban Lozada, actes du 3^{ème} Congrès de l'Association Internationale des Libres Penseurs, Concepción, Chili, 2013.

« *Le pape d'Hitler ou la véritable histoire de Pie XII* » John Cornwell, Ed Planeta, 2001

« *De l'Etat libéral à la nation catholique* », Loris Zanata, Université Nationale de Quilmes, 1996.

« *Le curriculum de Francisco* », Fernando Esteban Lozada, Actes AILP 2013

Second recensement national argentin (1898)

Cinquième recensement national argentin (1960)

Guide ecclésiastique national (2001) éditée par l'Agence de l'Information Catholique Argentine (AICA)

Enquête de l'Université Catholique Argentine- ED-SA (2013).

Première Enquête sur les croyances et les comportements religieux en Argentine Dr Fortunato Mallimaci, Dr Juan Esquivel, Gabriela Irrazabal, Buenos Aires le 26 août 2008.

<http://w.w.w.fides.org/es/news/34300-Vaticano-las-statisticas-de-l'Eglise-catholique2012UWiNrErl-p0g>.

« La malédiction d'un pape d'origine argentine » Fernando Esteban Lozada, Actes AILP 2013

<http://w.w.w.aica.org/12622-tucuman-presento-el-congreso-eucaristico-nacional.html>

« Action de la Libre Pensée, Fernando Esteban Lozada, Actes AILP 2013



2º CONGRESO INTERNACIONAL DEL LIBRE PENSAMIENTO

CONGRESO DE LIBREPENSADORES DE LAS AMÉRICAS

16 | 17 | 18 DE NOVIEMBRE MAR DEL PLATA 2012

ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DEL LIBRE PENSAMIENTO

WWW.CONGRESOAILP2012.COM.AR

III Congreso de la Asociación Internacional del Libre Pensamiento (A.I.L.P.)
Concepción – CHILE
8, 9 y 10 de Noviembre 2013

Objetivo:
Dar cumplimiento a proposición II Congreso AILP de Mar del Plata ratificada por su organismo dirigente.

Alcance:
Se invita a participar a todos los miembros de AILP e instituciones afines.

Temario:
“El Librepensamiento y la Educación”

Ponencias:
Los participantes deberán enviar un resumen de no más de una carilla a la siguiente dirección:
congresoailp2013@ilecxi.cl
El Comité Docente del Congreso informará de las ponencias seleccionadas.
Estas serán enviadas vía correo electrónico a todos los participantes.
El texto a ser leído en el Congreso no puede exceder de 4 carillas a doble espacio.

Colegio Concepción Pedro de Valdivia.
Avda. Pedro de Valdivia N° 1945. Concepción – Chile
Fono 056 2 4761179
Informaciones: www.ilecxi.cl

Francisco Delgado, Président de Europa Laica

Amies et amis laïques et libres penseurs, je vous transmets le salut fraternel du conseil d'administration, de nos groupes et associations territoriales, ainsi que des adhérentes et adhérents de Europa Laica; aussi des organisations laïques avec lesquelles nous collaborons en permanence comme le sont : MHUEL (Mouvement vers un Etat Laïque en Aragon) et Laikotasun (collectif pour la laïcité de Guipuzcoa). Et bien entendu, de millions de citoyennes et de citoyens espagnols qui, chacun à sa manière, tentent de lutter pour construire plus de démocratie, c'est à dire un Etat Laïque.

Nous souhaitons notre plus fraternelle bienvenue à nos amis laïques et libres penseurs d'Amérique Latine et des autres régions du monde à ce vieux continent (Europe) plein de douleurs et de fuites politiques qui minent les démocraties et des droits qui semblaient consolidés.

Il est bien connu et inutile de souligner le fait historique de l'imposition du catholicisme en Espagne pendant des siècles, les caractéristiques les plus importantes, aujourd'hui même restent dans les institutions étatiques.

L'Espagne, sauf pour de brèves périodes du XIXe siècle et la très courte période de la Deuxième République, n'a jamais pris le chemin politique et social des libertés et des droits établis par Les Lumières.

Ni la démocratie formelle commencée avec le déclin de la dictature de Franco et la Constitution de 1978, nous a présenté ce chemin, non plus la forme de l'Etat ... (La monarchie héréditaire, en place aujourd'hui, est un produit de Franco); pas plus les droits de la citoyenneté; encore moins ce qui concerne la sécularisation des



institutions où continuent à être en vigueur la philosophie des concordats Isabelin de 1851 et de Franco 1953, grâce à des accords avec le Saint-Siège en 1979, qui sont la cause ou «alibi politique» pour que l'Eglise catholique espagnole détiennent d'énormes privilèges politiques, symboliques, juridiques, économiques, fiscaux en matière d'E-

ducation et de services sociaux. Quelques miettes de ces privilèges, le gouvernement les a également affectés à d'autres religions, en appliquant le mauvais (mais intéressé) sens de la «liberté religieuse»..

Pour tenter de remédier à cette situation, nous comptons, d'une part, sur la sécularisation rapide de la société espagnole et la fin du prestige de plus en plus évident de toutes les sociétés religieuses. D'un autre côté, des propositions politiques et d'agitation sociale que des organisations laïques comme Europa Laica mènent à bien pour la construction d'Etats laïques, à savoir la démocratie et des droits de pleine citoyenneté; et enfin et dans ces moments passionnants, mais avec tant d'incertitudes, nous avons un grand espoir dans l'effondrement de certaines formes ancestrales de la politique, bien loin des besoins de tous les citoyens.

Mais la question ne sera pas facile. Tout d'abord, l'Eglise catholique et d'autres organismes religieux accumulent une énorme puissance économique, politique et médiatique. Deuxièmement, parce que la sécularisation de la société apporte avec elle (malheureusement) une certaine apathie et le désintérêt pour les questions liées à la libre pensée et la laïcité, troisièmement, parce que témoins d'une nouvelle étape très troublée à la fois en Espagne et dans le monde, où l'avancement de certains fondamentalismes et de localismes, qui pourraient résulter de la désespérance du peuple par le manque d'emplois décentes et les énormes

disparités sociales, comme conséquence d'un capitalisme prédateur qui alimente un «marché de la charité» que contrôlent essentiellement les Eglises.

Dans le reste de l'Europe les choses ne sont pas beaucoup mieux. En ce début de XXIème siècle, la perte des droits de citoyenneté (y compris les droits du travail et social) conquis pendant des décennies sont perdus lorsque certains n'ont toujours pas réussi à les conquérir. L'influence sur la politique des différentes Eglises (la majorité chrétienne), sont une évidence, de la Russie au Portugal, de la Norvège à l'Italie ... Même dans celle qui est considérée comme la «mère de la laïcité européenne" la France.

En Espagne, Europe Laica, en plus de proposer des mesures politiques et sociales innombrables pour établir la laïcité des institutions et en éliminant les privilèges de la société catholique, en 2009, nous avons élaboré et présenté à tous les groupes parlementaires une proposition de "Loi organique de liberté de conscience » pour tenter de normaliser le statut constitutionnel de l'Etat non confessionnel. Pas de succès jusqu'à présent.

En 2013 nous avons également approuvé l'initiative visant à promouvoir comme une journée mondiale ou internationale de «laïcité et la liberté de conscience", le 9 Décembre, ce qui n'est pas alternatif ou antagoniste avec le 20 Septembre promu comme Journée internationale des libres penseurs et de libre pensée, mais complémentaires.

Raisons: le 9 décembre 1931 a été approuvée probablement la constitution la plus laïque du monde : celle de la Seconde République espagnole. Cela coïncide avec la date de l'approbation en 1905 de la loi de séparation des religions et de l'Etat en France (même si il est entendu que les camarades français ont une certaine prudence, car de la façon dont il a mis au point et utilisé pour le pouvoir politique), pour les laïques espagnols et d'autres laïques de nombreux pays, la loi de 1905 est une référence.

Également de faire le suivi international de la mesure de la laïcité et des droits ci-

vils, confessionnelles ... nous avons créé et légalisé comme marque l'Observatoire du laïcisme et de la laïcité.

En cette année 2014, après de nombreuses discussions internes, nous avons approuvé et nous venons de présenter ce que nous aspirons à être des principes minimaux pour l'Europe, dans ces convulsifs de perte massive de droits : La Charte européenne pour la laïcité et de la laïcité et de la liberté de la conscience.

L'objectif de la laïcité devrait être un objectif de l'intégration européenne, vers un cadre pour la protection de la liberté de conscience au delà des frontières nationales. Cet objectif est encore un défi en attente, car il existe des contrastes très profonds et des différences entre les États. Il ya des pays avec plus une forte tradition laïque et d'autres laïque, où il ya encore une forte présence religieuse et du cléricisme dans les politiques publiques.

En outre, suite à la réforme du traité constitutionnel européen de Lisbonne de 2007, et contre la politique de la laïcité institutionnelle dans les États de l'Union, il est affirmé que les institutions européennes respectent et ne préjugent pas, en vertu du droit interne de chaque État, les relations internes de ceux-ci avec les religions ou organisations philosophiques et non confessionnelles et en plus qu'elles maintiendront un dialogue ouvert avec les autres religions. Ceci, couplé avec un courant d'opinion politique biaisée sur les allégations de "racines chrétiennes" de pays européens, laisse les droits communs de la citoyenneté européenne aux personnes admissibles caractère sur la liberté de conscience sans. La même chose s'applique à la Cour européenne des droits de l'homme, dont les opinions ent-

rent rarement en conflit avec les lois ou les politiques ou les décisions judiciaires de chaque Etat.

Des Idéologies, comme les religieuses ou néolibérales, imposent leurs manières exclusives de comprendre le monde et les relations inter-



personnelles, leurs dogmes particuliers et leurs politiques sociales inégalitaires à tous les citoyens, créant ainsi d'énormes inégalités sociales et économiques et des remises en cause de droits à la majorité de la population et en particulier les groupes les plus défavorisés sur la base de la classe sociale, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou nationale, les capacités fonctionnelles, etc.

Il est donc nécessaire de promouvoir la laïcité comme un mouvement pour la laïcité en Europe. Par conséquent Europa Laïca propose à la société civile et à ses organisations de base, les partis politiques, les différents gouvernements et les institutions européennes, la Charte européenne pour la laïcité prochaine et la laïcité et la liberté de conscience.

Sur les 11 articles je ne vous lirai que ce qui est énoncé, vous allez recevoir les textes, en français espagnol, anglais, et qui est également affiché sur notre site Web: laicismo.org

1. Liberté de conscience

Il devrait être une priorité pour les institutions des États de promouvoir et d'assurer la pleine liberté de conscience, de pensée et d'expression de toutes les personnes, indépendamment de leur origine ou de nationalité. De même, la stricte séparation des États à l'égard des religions et des particularismes doit être respectée.

2. Pas d'interdiction pour raison dogmatique.

Les structures civiles, juridiques, politiques, culturels et sociales devraient être organisées dans le respect de toutes les libertés individuelles et collectives associées à l'intérêt général et la jouissance des biens publics, sans que des intérêts particuliers de caractère dogmatique, religieuse ou non, puisse être étendus à tous de

la citoyenneté.

La Liberté d'expression (sous toutes ses formes: artistique, universitaires ...) est garantie, sans que l'Etat ou d'un groupe de pression, religieux ou appartenant à une communauté particulière puisse obtenir la limiter pour le compte d'une interdiction ne concernant seulement que ses propres membres.

La mise en œuvre des progrès de la recherche scientifique et technologique, jouira d'une liberté complète, s'en tenant uniquement au cadre du droit civil voté par les autorités démocratiquement élues et juridiquement responsables, à condition qu'ils ne soient pas le résultat de l'interférence religieuse ou d'une idéologique particulariste. Les opinions (ou interdictions) de type religieux ne seront pas prises en compte par la législation européenne si elles impliquent une discrimination ou privilège contraire aux principes de la laïcité.

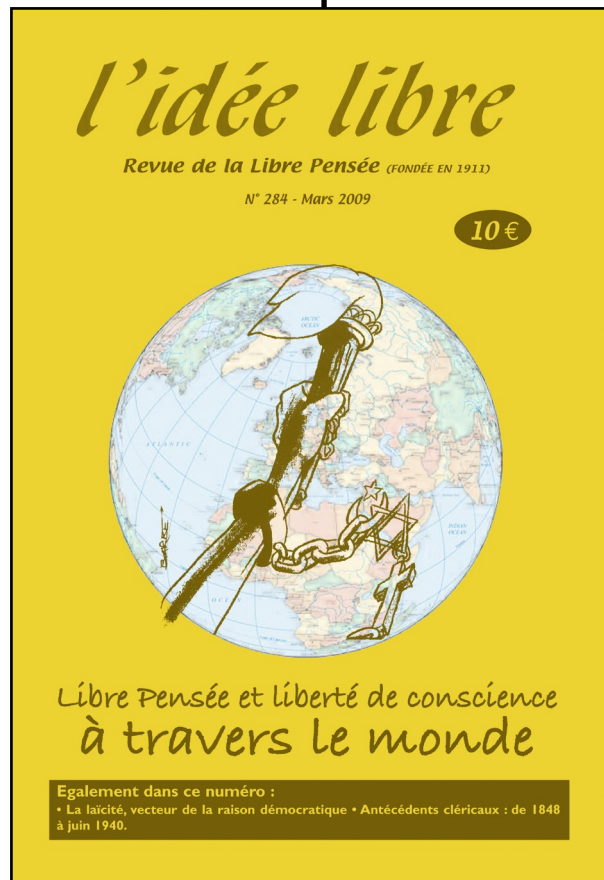
Les États garantiront la liberté de conscience afin que nul ne soit soumis à un traitement médical contre sa volonté ou des pratiques inutiles ou dégradantes, en respectant la volonté de la personne sur le droit de mourir dans la dignité, en légalisant le droit à l'euthanasie et le suicide assisté.

3. Indépendance des États en ce qui concerne les Eglises et les religions.

Les institutions européennes garantiront leur indépendance absolue vis à vis des confessions religieuses, des clergés et de leurs influences religieuses.

Les États devront supprimer ou éviter tous les accords ou concordats avec les confessions religieuses pour éviter les limitations à la liberté de conscience ou de l'ingérence dans les lois civiles communes à tous les citoyens.

Les responsabilités civiles, sociales, culturelles et éducatives découlant des politiques européennes seront



assumées par les services publics et ne doivent pas être placées dans les mains d'entités privées, y compris celles gérées par les confessions religieuses.

En matière de religion, l'exercice des droits légitimes (individuels et collectifs) sera assurée au sein de la sphère privée qui en émane, sans jamais interférer avec la sphère publique et politique.

Les différentes confessions ne seront pas financées par les Etats. Devra également être harmonisé le traitement fiscal des entités religieuses, en éliminant toutes les exonérations fiscales et les subventions qui leur profitent. Le cas échéant, jusqu'à l'autofinancement et l'élimination complète des privilèges fiscaux, il y aura un contrôle public et une transparence totale du financement public accordé, sous ses diverses formes, des entités religieuses.

Les institutions religieuses devraient être régies par le droit privé et ne peuvent donc pas être considérées comme des entités publiques et devraient disparaître la réglementation du délit de blasphème des systèmes juridiques à travers l'Europe.

Les symboles religieux ou d'une autre nature idéologique particulière, ne seront pas présents dans les actes officiels publics ni dans les locaux publics de tout État européen. Devront être également supprimée la présence de politiciens et de fonctionnaires, en tant que tel, au cours des cérémonies de toute foi liturgique et religieuse ou de tout acte de nature idéologique particulière, ainsi que l'intrusion de cérémonies religieuses dans les actions civiles.

Aucun Etat ou institution publique européenne ne reconnaitra le Vatican, ni le Saint-Siège comme un état et, par conséquent, pas de relations diplomatiques de cette nature, ni dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de ses organisations internationales.

4. Droits des femmes

Il est garanti, sans ambiguïté, les droits des femmes à l'égalité de participer à la vie politique et sociale. Pas de restrictions dues aux religions, ethnies ou l'appartenance à une communauté particulière ou société particulière ne seront prises en compte par les lois euro-

péennes ou de leurs États. La liberté de conscience des femmes à exercer la maternité ou l'avortement dans le cadre de leurs droits sexuels et reproductifs, pourra être exercé dans tous les pays européens librement et dans la sphère publique. Toute forme de violence contre les femmes est interdite et sera un motif pour développer une campagne dans le monde entier de la part des pays européens.

5. Droits des enfants et des adolescents

Protéger spécifiquement le droit à la liberté de conscience des enfants et des adolescents, indépendamment de convictions idéologiques de leurs parents ou tuteurs.

Les lois régissant l'Europe, il sera pris en compte le statut des enfants et des adolescents européens en tant que citoyens libres en les préservant de tout conditionnement à caractère coercitif doctrinale ou dogmatique, y compris les mutilations sexuelles pratiquées pour raison religieuse ou culturelle supposée et l'imposition par des adultes, de toute religion, rituel ou de conviction idéologique.

Le travail des enfants est interdit et cette interdiction s'étendra aux entreprises européennes ou des sociétés qui maintiennent des usines hors d'Europe, et des mesures seront prises contre le travail des enfants dans d'autres pays.

6. Education Publique et laïque en Europe

Tous les pays Européens garantiront une Education publique, démocratique et laïque à leur citoyens, consacrée au développement de la personnalité, la liberté de conscience, l'égalité et la pleine citoyenneté avec des contenus scientifique, artistique et humanistes universels, sans aucune présence d'endoctrinement religieux dans le programme ou dans le symbolisme.

7. Droits des migrants

Les personnes déplacées en provenance d'autres pays vers n'importe quel pays européen pour des raisons sociales, économiques ou politiques, jouissent des mêmes droits, devoirs et libertés que les natifs du pays



d'accueil. Le droit européen prévaudra toujours le droit européen sur les droits et libertés sur la législation nationale d'origine qui les limitent ou violent.

8. Respect mutuel et l'identité des droits et des devoirs.

Les institutions européennes devraient permettre et promouvoir la pratique du respect mutuel en ce qui concerne les différences ethniques et culturelles dans le contexte d'une identité complète des droits et des devoirs pour tous les citoyens. Tous doivent combattre le laxisme à l'encontre de mouvements racistes ou ségrégationnistes, tant en termes de politiques publiques et privées et de la vie sociale. Ils doivent respecter le principe fondamental que le droit légitime d'être différent ne peut conduire à une inacceptable différence des droits.

9. Solidarité entre les peuples.

Les Institutions européennes et les agences internationales exhortent les gouvernements nationaux à mener des actions de solidarité entre les peuples, en particulier aux Etats avec le plus de pauvreté et d'exclusion sociale. Cette solidarité vise à parvenir à des solutions de justice sociale conçues dans un cadre très large, sans lequel aucun développement économique et en termes de droits individuels et les libertés ne sont possibles.

10. Diffusion de droits et la propagation des valeurs laïques.

Les institutions européennes feront la promotion de la laïcité et s'assureront que toutes les règles et les recommandations émanent de ces organismes. La laïcité institutionnelle sera l'objet d'un strict respect de leur part, elles faciliteront leur développement et la propagation avec comme objectif l'intérêt général et la cohésion sociale, elles exhorteront tous les Européens à faire de sorte que leurs constitutions et autres lois nationales soient fondées sur des principes laïques. Dans chacun des cas, ces principes seront diffusés sans aucun obs-

tacle dans n'importe quel état.

11. Garantie de la laïcité d'une paix civile européenne et l'harmonie.

Les Valeurs philosophiques, éthiques, morales, démocratiques et civiques sur lesquelles s'appuient laïcité et la convertisse en un fondement acceptable pour tous les esprits imbus de liberté, de justice et de respect mutuel. Elle a donc une vocation universelle, car elle propose des solutions positives et opportunes à de nombreux problèmes sociaux et civiques rencontrés dans la plupart des pays européens et d'autres parties du monde. Ce qui entraîne également les principes de la justice et de la poursuite des crimes contre l'humanité par la justice nationale et européenne, même au-delà de ses frontières.

Par conséquent, il est essentiel et dans l'intérêt public de personnes, les groupes sociaux et les autorités nationales que la laïcité soit prise en compte et promue au sein de l'Europe et sa politique étrangère et de fournir une base pour réalisation d'une citoyenneté solidaire.

Il est enfin un cadre de revendications concrètes pour la laïcité et la liberté de conscience en Europe.

En plus des approches décrites dans la présente Charte pour la laïcité et la liberté de conscience, voici la suite de demandes spécifiques comme minimum de la laïcité en Europe sont conclus:

En plus des approches décrites dans la présente Charte pour la laïcité et la liberté de conscience, voici la suite de demandes spécifiques comme minimum de la laïcité en Europe sont conclus:

LIBERTÉ

- Reconnaissance plein et entier de la liberté de conscience, de pensée et d'expression.
- Suppression de tous les délits de blasphème.
- séparation stricte des gouvernements et des institutions à l'égard de confessions ou particularismes religieux. Inclusion des principes laïques dans la législation nationale et européenne.



- Reconnaissance des entités religieuses de droit privé au même niveau que toute autre association.
- Elimination de tous Concordats avec l'Eglise catholique ou tout autre accord avec les autres religions par tout État ou l'Église institution de l'UE.
- élimination du financement public des religions et tout privilège fiscal.
- Respect de la laïcité dans les charges et espaces publics pour éviter la présence de représentants du public dans les cérémonies religieuses ainsi que des symboles religieux dans les actes de la sphère publique.
- Aucune reconnaissance politique du Vatican comme un Etat dans le cadre de la communauté internationale.
- Garantir la liberté d'expression des principes et des idées laïques, et les canaux de participation des organisations avec les institutions laïques qui les concernent directement.
- Création d'un observatoire européen sur la laïcité.

ÉGALITÉ

- Garantir à tous les citoyens européens une école publique, y compris, universelle, démocratique, libre et laïque.
- Interdiction de toute forme de discrimination pour raison physique, intellectuelle, socio-économique, sexuelle, orientation sexuelle, origine ethnique ou nationale ou autrement.
- Le respect de l'autonomie du patient et de la reconnaissance du droit à l'euthanasie et au suicide assisté.
- pleine égalité des droits entre les femmes et les hommes.
- Reconnaissance et garantit du droit à l'avortement libre.
- Interdiction de toutes les formes de violence contre les femmes.
- Reconnaissance et protection des droits des enfants et des adolescents, aussi sa liberté de conscience et de ne pas être endoctrinés dans l'environnement familial et scolaire.
- Interdiction du travail des enfants.

- L'égalité des droits pour les migrants et la prévalence du droit européen sur les droits et libertés de la législation nationale d'origine.
- Interdiction et la poursuite de toutes les formes de racisme, de ségrégation et de discrimination.

SOLIDARITÉ

- services directs et publics sans interférence religieuse ou privée.
- politiques publiques actives contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Politique étrangère pour la paix, la solidarité et la coopération entre les peuples.

Cette lettre sera présentée à l'UE. Les institutions politiques, le Conseil de l'Europe et les représentants politiques de ces organismes de tous les États. A citoyens et la société civile organisée.

Nous comptons sur votre soutien.

Intervention de Christian Eyschen

Conclusions pour une Commission d'enquête internationale sur les crimes des Eglises

Chers amis, chers camarades,

Nous avons entendu au cours de cette matinée de notre IVe Congrès de l'Association internationale de la Libre Pensée, placée sous la Présidence conjointe d'Antonio Vergara, de David Silverman, de Fernando Lozada, et de David Gozlan, l'exposé introductif de notre ami Keith Porteous Wood qui mène une action énergique dans les instances internationales pour que le Vatican, notamment, rende des comptes sur les agissements criminels des membres de l'Eglise catholique.

Puis, nos amis Nina Sankari de Pologne, Maria Mantello d'Italie, Francisco Delgado d'Espagne et Fernando Lozada d'Argentine ont indiqué clairement les problèmes dans leurs pays respectifs.

Aujourd'hui, il est clair que les crimes de l'Eglise catholique ont une portée internationale. Il ne lui est plus possible de se cacher derrière les arbres de la confession et de la discipline ecclésiastique pour cacher la forêt de ses abominations.

Elle devra rendre des comptes. Devant le scandale de ce qui s'est passé en Irlande, des questions ne cessent de surgir. Notamment, comme l'a informé la Libre Pensée française du rôle de certaines Congrégations religieuses. La Congrégation Notre-Dame du Bon secours est une congrégation française, plus précisément

qui a son siège à Paris. Bon Secours Generalat est le siège social de la Congrégation International du Bon Secours situé dans la Maison Mère au 28 rue Notre dame des Champs dans le Vème arrondissement. C'est elle qui a créé le Centre catho-

lique de Tuam, en République d'Irlande, où l'on a découvert en mai 2014 des corps d'enfants. Les recherches d'une historienne ont mis en lumière la mort, par malnutrition ou mauvais traitements, entre 1925 et 1961, de ces enfants qui seraient au nombre de 796.

Le Vatican essaie d'interdire les recherches sur les embryons surnuméraires et elle s'indigne que ce soit un assassinat. Il a eu moins de scrupule pour couvrir du manteau de Noé la mort bien réelle de ces 796 enfants et nouveau-nés.



L'Association internationale de la Libre Pensée propose de constituer :

une commission internationale d'enquête pour faire la lumière dans chaque pays, sur chaque continent de la réalité des crimes de l'Eglise catholique.

De reprendre à son compte la proposition du BECLP, en date du 28 juin 2014, d'une Commission internationale indépendante en République d'Irlande

Elle propose à toutes ses associations membres de constituer une commission nationale d'enquête dans leur pays, en associant des personnalités, des responsables connus pour leur indépendance afin de mener cette enquête, sous la forme qu'elles souhaiteront et la plus appropriée pour que toute la lumière soit faite.

Elle leur demande de faire un rapport écrit et de désigner une personne pour siéger à la Commission internationale d'enquête qui aura pour charge d'étudier ces rapports, de les rendre publics, et de prononcer, lors d'une séance officielle internationale, la sentence que les libres penseurs du monde entier adresseront solennellement au Vatican.

Je vous remercie.



800 corps d'enfants retrouvés INTERPELLATION



La Congrégation du Bon Secours
a-t-elle quelque chose à répondre ?

Le lien internet

<http://www.internationalfreethought.org/>